

---

# L'Enseignement Primaire

---

Revue illustrée de l'École et de la Famille

---

C.-J. MAGNAN . . . . Propriétaire et rédacteur-en-chef

---



MADAME DE LA PELTRIE

Fondatrice du couvent des Ursulines, à Québec, en 1639.

---

 Pensées et conseils sur l'Education
 

---

L'éducation ne consiste pas seulement à orner la mémoire et à éclairer l'entendement ; elle doit surtout s'occuper à diriger la volonté.

JOUBERT.

La bonne éducation de la jeunesse est le premier fondement de la félicité humaine, et l'on réformerait le monde si l'on réformait l'éducation.

LEIBNITZ.

On doit souvent interroger un écolier, le faire parler et dire son avis sur tout ce qui se présente. C'est au rebours du style ordinaire, qui est que le maître parle toujours seul et enseigne l'enfant avec autorité et verse dedans sa teste, comme dedans un vaisseau, tout ce qu'il veut : tellement que les enfants ne sont que simplement écoutants et recevants, qui est une très mauvaise façon. Il faut réveiller et eschauffer leur esprit par demandes, les faire opiner les premiers et leur donner mesme liberté de demander, s'enquérir et ouvrir le chemin quand ils voudront. Si, sans les faire parler, on leur parle tout seul, c'est chose presque perdue, l'enfant n'en fait en rien son profit, pour ce qu'il pense, n'en être pas d'escot : il n'y preste que l'oreille, encore bien froidement ; il ne s'en pique pas comme quand il est de la partie. »

CHARRON.

---

 HABITUDE À PRENDRE
 

---

Ne laissez pas écouler une seule heure de votre vie sans faire précisément ce que vous devez faire à cette heure même, et sans le faire munitieusement du commencement à la fin. Que vous travailliez, jouiez, étudiez ou vous reposiez, commencez sans un instant d'hésitation, et ne quittez pas votre occupation que vous ne l'ayez achevée ; puis, sans perdre de temps, attaquez la suivante.

On est étonné de voir combien de choses les gens diligents parviennent à faire en un jour ; on dirait qu'ils ramassent les moments que les flâneurs perdent. Si jamais il vous arrive d'avoir tant à faire que vous ne sachiez par où commencer, laissez-moi vous dire un secret : Elevez votre cœur à Dieu afin de faire les choses pour le mieux, puis commencez par le premier ouvrage qui vous tombera sous la main, et tous les autres viendront comme d'eux-mêmes à la suite les uns des autres comme une bande de soldats ; si les travaux sont pénibles lorsqu'ils se présentent par escouade, on peut facilement en venir à bout si on parvient à les faire mettre à la file. Rappelez-vous l'anecdote de l'homme auquel on demandait comment il avait accompli tant de choses dans le cours de sa vie :

« Mon père m'a enseigné, répondit-il, à faire immédiatement ce que j'avais à faire. »

---

## PEDAGOGIE

---

### L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

#### Simple Etude—Humbles Suggestions

---

La question de l'Instruction publique est discutée dans les journaux avec une ardeur toujours nouvelle. Il ne se passe guère une semaine sans que nos grands quotidiens consacrent une colonne ou deux à la cause de l'Éducation, soit primaire, soit secondaire, soit technique.

Il ne nous appartient pas de parler ici de l'enseignement classique et de l'enseignement technique. Nous exprimons cependant le vœu que ces deux enseignements gardent toujours leur autonomie respective; qu'ils ne se pénètrent jamais l'un l'autre; que le programme de l'enseignement secondaire, dans notre province, reste absolument classique, et que les études techniques s'organisent sur des bases spéciales. N'augmentons pas le nombre de nos collèges classiques, mais conservons ces excellentes maisons telles qu'elles sont, quitte à en perfectionner les détails. (1) Multiplions les écoles techniques: écoles industrielles, écoles d'agriculture, écoles commerciales, écoles polytechniques, et établissons-les sur des bases indépendantes de l'enseignement secondaire. Notre clergé et nos congrégations religieuses, aidés de spécialistes laïques, ne refuseraient certainement pas de se dévouer à ce nouvel apostolat.

Il y aurait de graves inconvénients à souder (pour ne pas dire fusionner) l'enseignement classique à l'enseignement technique. D'une telle union naîtrait nécessairement une éducation *hybride*, qui ne serait ni classique ni technique.

\*  
\* \*

Mais passons à l'enseignement primaire; sur ce terrain nous serons plus chez nous.

En traitant ce grave problème, nous ne devrions jamais nous contenter de crier: que le système d'instruction primaire dont la Province de Québec est doté ne vaut rien; qu'en matière d'éducation, nous, les Canadiens fran-

---

(1) La création d'une école normale pour l'enseignement secondaire, par exemple, telle que suggérée par M. l'abbé Camille Roy.

çais, nous sommes des arriérés; que nos écoles primaires sont toutes mal construites, horriblement meublées: que nos instituteurs et nos institutrices ne sont pas loin d'être des ignorants, etc., etc. Cette longue période est ronflante, précisément parce qu'elle est vide d'idées précises, veuve de données exactes.

Pour parler pertinemment de la question, nous devrions d'abord nous renseigner consciencieusement sur ce qui se passe dans nos municipalités et dans nos écoles et étudier un peu de plus près notre système d'instruction primaire.

Procédons avec ordre. D'abord quelles sont les grandes lignes de l'organisation scolaire de la Province de Québec?

1. Une loi d'Éducation à bases confessionnelles: la religion est le premier article du programme d'études et chaque dénomination (catholique ou protestante) à la libre direction de ses écoles, que l'on nomme généralement écoles séparées. Les pères de famille bas-canadiens ne sont tenus, et en conscience et en loi, qu'à payer une seule taxe scolaire.

2. Un rouage administratif qui comprend les autorités scolaires suivantes: I. le Conseil de l'Instruction publique; II. le Surintendant de l'Instruction publique; III. les Inspecteurs d'écoles; IV. le Curé de chaque paroisse; ce dernier n'a autorité, au terme de la loi, qu'en matières de religion et de morale; V. les Commissions scolaires.

3. Un personnel enseignant classé comme suit: Professeurs des Écoles normales; Instituteurs (et Institutrices) d'Académie: cours supérieurs; Instituteurs (et Institutrices) d'École Modèle: cours moyen; Instituteurs (et Institutrices) d'École Élémentaire: cours élémentaire. Ce personnel enseignant est recruté (pour les laïques), parmi les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices des écoles normales, et les personnes qui ont subi un examen devant le Bureau central d'examineurs. Les instituteurs et les institutrices congréganistes sont recrutés parmi les novices de chaque communauté de Sœurs et de Frères enseignants.

L'enseignement primaire est donné aux enfants de 5 à 16 ans. Il consiste dans l'enseignement des notions élémentaires indispensables à tous les citoyens de notre pays. L'école primaire ne spécialise pas, si ce n'est dans les municipalités rurales où elle doit donner une *teinte* agricole à l'enseignement. La spécialisation de l'enseignement appartient aux écoles *spéciales*: écoles d'agriculture, d'industrie, de commerce, etc.

Afin d'aider le corps enseignant à mieux remplir ses devoirs professionnels, le Gouvernement, sur la recommandation du Conseil de l'Instruction publique, paye les frais des conférences pédagogiques que le Surintendant fait donner par les inspecteurs d'écoles ou par des professeurs; il fait adresser *L'Enseignement Primaire* à toutes les écoles placées sous le contrôle des com-

mi  
et  
à l  
se  
s'éle  
178  
écol  
élem  
mod  
avec  
pour  
remp  
qu'ai  
gato  
n'atte  
l'Édu  
bliq  
haut:  
lique,  
les bur  
discipl  
stitutes  
cartes,  
faire u  
lature  
il appar  
notre sy  
l'état d  
doivent  
teurs et  
visiteur  
choix de  
(1)  
(2)  
ment Prin  
(3)  
de faire le  
protestant

missaires; il distribue aussi des cartes géographiques, des manuels approuvés et autres documents pédagogiques destinés à former une petite bibliothèque à l'usage des instituteurs et des institutrices, ou à aider ces derniers à mieux se conformer au programme d'études.

En 1902-1903 (1) le chiffre total des écoles primaires dans la province s'élevait à 6,112:—écoles élémentaires, 5,379; écoles modèles, 555; académies, 178. Un personnel de 10,553 personnes est chargé de la gouverne de ces écoles, qui sont fréquentées par 326,183 élèves—: 205,057 pour les écoles élémentaires, avec une présence moyenne de 143,044; 81,792 pour les écoles modèles, avec une présence moyenne de 66,327; 39,334 pour les académies, avec une présence moyenne de 33,752. Le pourcentage de la présence moyenne pour les trois degrés est 78.89. Ce dernier chiffre est éloquent; il prouve péremptoirement que les habitants de notre province comprennent aussi bien qu'ailleurs l'importance de l'Éducation. Au Japon, où l'Instruction est obligatoire depuis 1871, le pourcentage de la présence moyenne des élèves en classe n'atteint que 64.22. (2) D'après le dernier rapport du commissaire de l'Éducation, aux Etats-Unis, l'assiduité moyenne dans les écoles de la république voisine, pour 1903, est représentée par le chiffre 69.2.

Maintenant, voici de quelle façon fonctionne le rouage indiqué plus haut:—*a.* Chaque Comité du Conseil de l'Instruction publique (l'un catholique, l'autre protestant) fait les règlements touchant les écoles normales et les bureaux des examinateurs; ces comités déterminent aussi la gouverne et la discipline des écoles publiques, la classification de ces écoles et celle des instituteurs; ils rédigent les programmes d'études, choisissent les livres, (3) cartes, etc., dont les écoles placées sous le contrôle des commissaires doivent faire usage; le partage des *octrois* accordés aux municipalités par la Législature est fait par les comités, chacun s'occupant de la dénomination à laquelle il appartient.—*b.* Le Surintendant doit faire fonctionner tous les rouages de notre système scolaire; il soumet tous les ans à la Législature un rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la Province.—Les Inspecteurs d'écoles doivent visiter les écoles de leur district et aider de leurs conseils les instituteurs et les institutrices qui sont sous leur direction.—*c.* Le Curé est de droit visiteur des écoles de sa paroisse; seul il a qualité légale pour faire le choix des livres de classe ayant rapport à la religion et à la morale.—*d.* Les

(1) Les statistiques pour 1903-1904 ne sont pas encore publiées.

(2) Voir la *Gymnastique Scolaire*, de Belgique, octobre 1904, et *L'Enseignement Primaire*, janvier 1905.

(3) Le curé ou le prêtre déservant d'une paroisse catholique a le droit exclusif de faire le choix des livres ayant rapport à la morale ou à la religion. Le ministre protestant a le même droit dans les limites de sa juridiction.

commissions scolaires, composées de cinq commissaires élus par les contribuables de chaque municipalité scolaire, doivent imposer et percevoir les taxes scolaires, bâtir des écoles convenables, engager les instituteurs et les institutrices, faire des règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école.

\*  
\* \*

Le système dont nous venons de faire connaître les grandes lignes donne-t-il des résultats qui valent la peine d'être appréciés, ou ses fruits sont-ils tellement secs qu'il faille à tout prix réorganiser notre Instruction publique *de la base au sommet?*

Apprécions les faits.

La population de notre province se chiffre à 1,600,000 habitants, dont les trois quarts sont agriculteurs. L'autre quart habite les villes et s'occupe d'industrie et de commerce.

Est-il prouvé que les cultivateurs canadiens-français de la génération actuelle soient très inférieurs à ceux des autres pays. L'aisance, la fortune même, ne règne-t-elle pas dans la plupart de nos paroisses. L'industrie laitière, qui réclame une certaine dose d'instruction, n'est-elle pas très prospère chez nous.

« En 1901, dit M. Turgeon, ministre de l'Agriculture, dans son rapport pour l'année 1903, les rapports du recensement démontrent que tandis qu'Ontario n'avait augmenté sa production, dans le cours de la décade précédente, que de 90 pour cent, la Province de Québec avait augmenté son rendement de 341 pour cent dans la même période; aujourd'hui ce chiffre dépasse 400 pour cent.

« Il y a actuellement dans la Province de Québec 2500 beurreries et fromageries qui ont dû produire, en se basant sur les rapports faits au département, environ 43,000,000 de livres de beurre et 107,000,000 de livres de fromage, ce qui donne un total, en évaluant le beurre à 20 cents et le fromage à 9 cents, de \$13,900,00.»

Ce développement vraiment extraordinaire d'une industrie exigeant de ceux qui s'y livrent une instruction élémentaire suffisante, n'indique-t-il pas que les écoles primaires de notre province rendent de grands services à la classe rurale. Nos cultivateurs font partie, pour la plupart, des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture. Au nombre de 636, (1) ces associations répandent de saines notions d'agriculture parmi le peuple. Chacune de ces sociétés ou cercles, requiert les services de deux ou trois officiers possédant une bonne instruction élémentaire. Nouvelle preuve que nos écoles primaires rendent des services appréciables. Puis, n'est-il pas notoire que la jeune génération de nos agriculteurs, au simple point de vue des connaissances

(1) Elles sont composées de 68,090 membres.

ces primaires, est, en somme, plutôt au-dessus qu'au-dessous de la moyenne.

A un point de vue plus élevé, au point de vue religieux et moral, quel est le peuple, à ne regarder que l'ensemble, qui soit supérieur au nôtre? Fondement catholique, soumis aux lois, ami de la paix et de la liberté, courageux, âpre au travail, toujours gai, ami de la famille, ardent patriote, le Canadien français constitue un être moral que nous envient les nations décadentes de la vieille Europe.

Si l'école confessionnelle, chez nous, ne remplissait pas, dans une mesure raisonnable, le but pour lequel elle fut créée en 1846, est-ce qu'à près de soixante ans de distance, notre vaillante petite nation canadienne-française occuperait le poste d'honneur que lui assigne les statistiques officielles dans la Confédération?

Certes, hâtons-nous de dire bien haut que l'influence toujours bienfaisante de l'Église catholique a préservé notre nationalité de bien des dangers; qu'Elle l'a façonnée admirablement et lui a *infusé* cette sève de jeunesse que seule l'Église de Rome peut communiquer aux races privilégiées qui sont soumises à ses lois.

Mais étant donné le caractère confessionnel de notre système d'Instruction publique, par l'école primaire, l'Église, chez nous, a pu faire pénétrer ses enseignements au plus intime de la nation. Le caractère religieux imprimé à notre organisation scolaire, dès le début, n'a nui en aucune façon au rôle utilitaire que l'école primaire doit remplir partout. Nous l'avons constaté il y a un instant, quant aux municipalités rurales.

Dans nos villes bas-canadiennes, grâce à la proximité des écoles, aux ressources plus considérables des grands centres, l'école primaire a pu donner des fruits plus nombreux et plus substantiels. Dans les métiers, le commerce, les industries, les finances, les citadins de la Province de Québec n'en cèdent pas beaucoup aux habitants des villes des autres parties de la Confédération.

Dans nos cités plus encore que dans nos campagnes, l'école primaire a donné une partie notable du bien qu'on attendait d'elle.

\*  
\* \* \*

Entrons maintenant dans quelques détails. Il y a un instant nous avons comparé le pourcentage moyen de la fréquentation scolaire dans les écoles primaires de la Province de Québec, avec le même pourcentage pour les écoles du Japon et des États-Unis. Nous avons constaté que la comparaison était à notre avantage.

Au chapitre du salaire des instituteurs et des institutrices, où il y a certainement à améliorer ici, nous serions surpris de savoir qu'en France même,

au pays de la centralisation à outrance, où toutes les questions sociales et administratives semblent se résumer à une seule: l'Éducation, nous serions surpris d'apprendre, dis-je, que là encore la Province de Québec n'est pas absolument au dernier rang.

Au cours d'un long article sur *Le Budget de l'Instruction publique*, M. Albert Petit, qui n'est pas absolument un cléricail, dit dans *Le Journal des Débats*, ce qui suit :

« Il est certain que les traitements, surtout les traitements de début, étaient naguère tout à fait insuffisants. On les a qualifiés de « traitements de famine » et ils le méritaient bien. Sans même remonter à la loi de 1875, qui allouait aux adjoints et aux adjointes un traitement de début de 700 frs (\$140) et de 600 frs (\$120), il est clair que celle de 1889 était encore bien parcimonieuse. Les stagiaires débutaient à 800 frs (\$160) et ils n'étaient même pas sûrs de devenir titulaires à 1,000 francs (\$200) au bout de deux ans de services. Comme vers la même date la nouvelle loi militaire les astreignit à un an de caserne, alors qu'ils bénéficiaient jusqu'alors de l'exemption totale, une véritable grève de candidats se produisit. Le recrutement des écoles normales devint précaire, le niveau du personnel tendit à s'abaisser, et la presse découvrit « le péril primaire ». Les instituteurs avaient alors trois griefs: l'insuffisance des traitements de début, la lenteur de l'avancement vu le pourcentage qui réglait les promotions sur les vides produits dans la classe supérieure, et le retard apporté aux mises à la retraite.

« Depuis deux ans, des améliorations considérables ont été apportées à cet état de choses. Le pourcentage a été aboli et les promotions ont lieu de droit au bout d'un certain temps d'ancienneté, sans préjudice de la part laissée au choix pour les classes supérieures. En outre, le traitement de chaque classe a été relevé, notamment le traitement de début qui a été porté à 1,000 francs. (\$200) Dès maintenant, vers vingt-huit ans, un instituteur doit arriver normalement au traitement de 1,200 francs (\$240) et vers trente-trois ans il parvient à 1,500 francs (\$300). C'est encore modeste assurément, mais, le logement n'est pas compris dans le traitement, et il s'agit là du traitement tout sec, sans aucun avantage accessoire. Les instituteurs de la génération précédente n'atteignaient une pareille situation qu'au détour de la cinquantaine et beaucoup n'allaient pas au delà. Aujourd'hui, ils sont sûrs de prendre leur retraite avec le traitement de la première classe, soit 2,000 francs, (\$400) ».

M. Petit ne s'occupe que des instituteurs. Il est à présumer que le traitement des institutrices est encore moindre. Nous constaterons d'ailleurs dans un instant que, quant aux traitements, les institutrices ne sont pas traitées sur le même pied que les instituteurs, en France.

Actuellement, le traitement de première classe des instituteurs français, est donc de 2,000 francs, soit \$400; celui de deuxième classe, 1,500 francs, (\$300); celui de troisième classe, 1,200 francs (\$220); et celui de début, 1,000 francs (\$200).



Dans la Province de Québec, le salaire moyen des instituteurs et des institutrices (catholiques et protestants), d'après le rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1903, page XIV, s'élève à \$791, pour les instituteurs des villes, et à \$401 pour les instituteurs de la campagne.

La moyenne du traitement des instituteurs et des institutrices catholiques est comme suit :

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

*Villes*: instituteurs, \$340; institutrices, \$158.

*Campagnes*: instituteurs, \$238; institutrices, \$113.

## ÉCOLES MODÈLES ET ACADÉMIES

*Villes*: instituteurs, \$602; institutrices, \$164.

*Campagnes*: instituteurs, \$345; institutrices, \$138. (1)

Tandis qu'en France le traitement des instituteurs de première classe est de \$400, celui des instituteurs de la Province de Québec est de \$602 pour les écoles modèles et les académies des villes et de \$345 pour les écoles modèles et les académies de la campagne.

*En France*: traitement de deuxième classe: \$300; traitement de troisième classe \$220.

*Province de Québec*: (pour les catholiques seulement) traitement dans les écoles élémentaires: villes, \$340; campagnes, \$238.

*Province de Québec*: pour les trois degrés primaires, (catholiques et protestants réunis): villes \$791; campagnes, \$401.

Certes, nous devons continuer par la parole et par la plume à réclamer auprès des municipalités une augmentation de traitement en faveur des instituteurs et des institutrices qui ne sont pas encore payés en proportion des services qu'ils rendent au pays, mais ce n'est pas en faussant les statistiques et en dénaturant les faits que nous convaincrions les commissions scolaires de leurs graves devoirs vis-à-vis des éducateurs.

Les instituteurs français ont récemment réclamé davantage. Ils ont dicté leurs revendications eux-mêmes dans un projet qu'on appelle « Le Projet des Amicales, » qui échelonne les traitements de 1,200 à 2,400 francs sans distinction entre les instituteurs et les institutrices, avec avancement automatique tous les cinq ans. La dépense supplémentaire irait à 40 ou 50 millions de francs dans le présent et ne pourrait que grandir avec les années. La Commission de l'enseignement, saisie de la question, a accepté un moyen

(1) Voir le rapport du Surintendant de l'Instruction publique (1903).

terme, échelonnant les traitements de 1,100 à 2,200 francs pour les instituteurs (\$220 à \$440) et de 1,000 à 1,600 francs pour les institutrices (\$200 à \$320). Ce projet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'a pas encore été ratifié par les Chambres.

Ainsi, même amélioré, le traitement des instituteurs, en France, ne sera pas supérieur, en moyenne, à celui que nos instituteurs reçoivent actuellement. Nous ne concluons pas de là que ces derniers sont suffisamment rétribués. Nos compatriotes connaissent notre opinion sur ce point.

Le corps enseignant primaire de notre province possède un fonds de retraite, qui paye chaque année aux instituteurs et aux institutrices admis à leur pension, de quarante à cinquante mille piastres (1). Ce fonds est géré par une Commission administrative qui n'a jamais laissé en souffrance un seul cas légalement constaté. Depuis 1901, le Gouvernement provincial accorde une aide généreuse à la Caisse des instituteurs: \$6,000. C'est grâce à ce secours que le Fonds de retraite fait honneur à ses engagements.

A la dernière réunion de la Commission administrative (28 décembre 1904) \$44,000 ont été payées aux pensionnaires; malgré le déboursé d'une somme aussi considérable, le dernier exercice financier s'est soldé par un surplus de \$6,000.

Voyons ce qui se passe ailleurs.

Dans l'article de M. Albert Petit, nous avons noté le paragraphe suivant:

« Quant à la question des retraites qui, à notre avis, était la plus urgente, c'est celle dont on s'est le moins préoccupé. M. Chaumié a reconnu hier qu'il y avait encore 2,000 dossiers en souffrance, c'est-à-dire 2,000 vieux instituteurs qui attendent, souvent dans le besoin, qu'on liquide leur pension de retraite. Ceux-là sont intéressants avant tout. Ils se sont contentés des traitements que leurs jeunes collègues trouvent dérisoires; ils ont versé pendant quarante ans et plus la retenue pour la retraite; ils sont pour la plupart usés, et beaucoup ont même été maintenus en activité bien qu'incapables de rien faire de bon. Les deux millions qu'on réclame pour eux leur sont dus. À leur âge et dans leur situation, on ne peut guère attendre. Il y avait toutes sortes de bonnes raisons pour les faire passer les premiers. Mais ce sont des gens rassis, qui ont vécu dans le respect de la discipline, qui ne sont pas dans le mouvement, qui ne savent pas chanter l'*Internationale*. Toute la sollicitude du Parlement est acquise à ceux qui crient le plus fort, et qui, il faut bien l'ajouter, sont en état et en humeur de payer en services politiques ce qu'ils demandent aux hommes politiques. On parle de délation dans l'armée. A-t-on oublié ces lettres d'un sous-préfet demandant des renseignements politiques à « ses instituteurs » sur les habitants de leurs communes respectives, lettres qui ont été mises naguère sous les yeux de la Chambre?

(1) L'année dernière, il a été payé \$42,000 aux instituteurs et aux institutrices en retraite. Voir le rapport officiel publié dans *L'Enseignement Primaire*, mai 1904, page 425.

M. Chaumié n'a pu que protester platoniquement contre de telles pratiques, ce qui n'a certes pas suffi pour les enrayer. »

Lorsqu'il s'agit de constructions scolaires, nos municipalités ne font pas toujours tout leur devoir. Mais sur ce point encore, n'allons pas croire que la perfection existe dans les pays où l'État s'est arrogé le rôle d'éducateur. Lisons les lignes instructives que publie à ce sujet *L'Avant-Garde Pédagogique*, « Organe des intérêts de l'École laïque », numéro de décembre 1904, et publiée à Paris :

« Les hygiénistes et les pédagogues s'accordent à dire qu'aucune classe ne devrait renfermer plus de quarante élèves et qu'aucune école ne devrait comprendre plus de sept classes (une classe par année de scolarité).

« En attendant que cette double réforme s'accomplisse—s'accomplira-t-elle jamais ?—les jeunes Français et les jeunes Françaises continuent d'être entassés dans nos écoles comme des harengs en caque. On me signale telles et telles classes disposant de 45 places *officielles* et comptant 75 élèves inscrits. En admettant qu'il y ait chaque jour une dizaine d'absents, il reste encore un « supplément » de 20 élèves. Ce supplément, où le loge-t-on ? Si les tables appartiennent au *vieux mobilier* (tables à 4, 5 ou 6 places, sans dossier), on invite les enfants à *se serrer*, et il n'est pas rare d'en voir 7 ou 8 là où ils ne devraient se trouver que 4 ou 5. Si, au contraire, c'est le *nouveau mobilier* qui existe dans l'école, on réunit les tables à 1 ou 2 places dont il se compose, au moyen de simples planches formant *bancs*. On revient ainsi à l'ancien mobilier, avec le pupitre en moins pour les *allonges*.

« Les inconvénients pédagogiques et autres d'un pareil... empilement sautent aux yeux. Résumons-les d'un mot : l'école n'est plus qu'une garderie, fatigante pour le maître ou la maîtresse, abrutissante pour les enfants, (*abrutissante* n'est pas élégant, mais c'est l'expression propre). Dans ces classes bondées il ne peut se faire ni instruction, ni éducation. L'instituteur ou l'institutrice est presque exclusivement préoccupé du maintien de l'ordre et du silence... C'est un garde-chiourme ! »

Dans son rapport pour 1903, le Surintendant, l'honorable M. de La Bruère, dit : « La plupart des inspecteurs constatent que dans nombre de municipalités on construit des maisons d'écoles de bonne apparence, d'après les plans que fournit gratuitement le département de l'Instruction publique. »

Ainsi, dans d'autres pays, plus anciens, plus peuplés et plus riches que le nôtre, l'organisation scolaire n'est donc pas parfaite. Sur quelques points, on nous est même inférieur. Il n'y a donc pas lieu de nous décrier. Nous ne sommes donc pas justifiables de demander la réforme complète de notre système d'Instruction publique.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à améliorer, à perfectionner, même à créer, dans ce domaine.

Non, certes. Et ceux qui s'opposent au bouleversement pédagogique, chez nous, ne s'opposent pas au progrès, bien entendu, vers lequel tous les

vrais patriotes doivent tendre. On peut et doit s'opposer à l'empiètement de l'État sur les droits de la Famille, de la Municipalité et de l'Église en matière d'éducation, mais de là à nier les défauts, les imperfections et les lacunes de notre système d'éducation primaire, il y a loin.

\*  
\* \*

Qu'il me soit permis de terminer cette étude par les suggestions suivantes. Elles résument, à nos yeux, les desiderata des amis de l'Éducation :

I. Les mesures suggérées au gouvernement par les deux comités du Conseil de l'Instruction publique depuis quelques années, mesures qui n'ont pas encore été mises à exécution faute d'argent, devraient être reconsidérées en vue d'une réalisation prochaine (1)

II. Chaque comité pourrait s'adjoindre une Commission pédagogique composée de spécialistes qui étudieraient, sous la direction du Surintendant, les questions d'ordre scolaire.

III. Nommer un Inspecteur général des écoles primaires catholiques de la Province de Québec, tel que recommandé par le Comité catholique, le 23 septembre 1890 et le 28 septembre 1892.

IV. Etablir une classification judicieuse du personnel enseignant, en tenant compte du degré du brevet de capacité, du degré de l'école dirigée, du nombre d'années consacrées consécutivement à l'enseignement et de la note de l'Inspecteur accordée au titulaire pour ses succès professionnels. Chaque classe assurant des privilèges pécuniaires et autres à ceux qui en feraient partie. Ce mode de classification amènerait les instituteurs et les institutrices à persévérer dans leur carrière et les obligerait à des efforts qui ne pourraient que profiter aux écoles.

V. Des Écoles normales, telles que créées à Québec, à Montréal et à Rimouski, devraient être établies dans chaque diocèse, avec l'assentiment de l'évêque et sous sa surveillance immédiate, quant à la partie religieuse et morale.

VI. En attendant l'organisation des écoles normales diocésaines, imposer aux aspirantes qui se présentent devant le Bureau central l'obligation de se munir, au préalable, d'un certificat d'aptitude à l'enseignement. Ce certificat serait accordé par la supérieure du couvent (ou par l'institutrice de l'école modèle) où l'aspirante aurait enseigné pendant trois mois, au moins une heure par jour. Ce système fort simple dans son application et nullement dispendieux, permettrait d'établir une barrière salubre entre le Bureau et les aspirantes qui n'ont aucune aptitude pour l'enseignement.

(1) Ces faits sont consignés dans les procès-verbaux officiels des Comités. *L'Enseignement Primaire* publie régulièrement les procès-verbaux du Comité catholique.

VII. La subvention scolaire votée chaque année par la Législature en faveur des municipalités devrait être presque doublée. Dans son rapport pour l'année 1903, le Surintendant dit ce qui suit : « La population de la Province de Québec augmentant avec les années et la subvention aux écoles publiques restant la même, la proportion baisse nécessairement à chaque décade. Ainsi, cette subvention, par cent âmes, était d'après le recensement de 1881, de \$11.77, d'après celui de 1891, de \$10.74, et d'après le dernier, en 1901, de \$9.70. Il est à désirer que la Législature avise aux moyens d'accroître le plus tôt possible l'allocation annuelle aux municipalités, afin de fortifier davantage l'autorité de mon département auprès de celles des commissions scolaires qui, par parcimonie ou par une fausse idée de leurs attributions, n'hésitent point à éluder les dispositions de la loi ».

L'augmentation du budget scolaire permettrait au Gouvernement d'imposer aux municipalités scolaires l'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices, suivant *la classe et le mérite* de chacun. Elle fournirait aussi au Surintendant l'occasion d'exiger plus des municipalités au chapitre de la construction scolaire.

\*  
\* \*

La réalisation des suggestions ci-dessus n'implique aucun changement organique dans notre système d'Instruction publique. Les améliorations que nous proposons n'obligent nullement de concéder à l'État, plus qu'actuellement, les droits et les privilèges de l'Église, de la Famille ou de la Municipalité.

Notre programme en est un de perfectionnement, de parachèvement. Sa mise en pratique nécessite de nouvelles dépenses d'argent, de la bonne volonté; voilà tout.

Le seul moyen de parfaire, dans un bref délai, notre organisation scolaire, l'honorable M. L. Gouin, ministre de la Colonisation, l'a indiqué dans une remarquable conférence sur *L'augmentation du subside fédéral*.

Voilà le problème, l'unique problème que les vrais patriotes doivent se hâter de résoudre, si nous voulons perfectionner nos écoles primaires sans violenter la conscience des pères de famille et sans amoindrir la liberté des citoyens de cette province.

C.-J. MAGNAN.

## DU ROLE DE LA MEMOIRE ET DU JUGEMENT A L'ECOLE

*On reproche parfois à l'enseignement primaire de faire appel à la mémoire et de ne pas développer la raison et le jugement de l'enfant. Comment échapperez-vous à cette critique, sans manquer à l'obligation de faire acquérir à vos élèves les connaissances précises qui leur sont indispensables ?*

(Suite et fin)

Exposons, en peu de mots, comment j'applique ces principes à l'étude des diverses branches du programme.

D'abord, pour toute récitation, je ne perdrai jamais de vue qu'il y a deux formes sous lesquelles se présente l'exercice de la mémoire : la *mémoire des mots* et la *mémoire des pensées* ; l'une qui exige la récitation littérale et l'autre, la récitation libre. Cela dépend de ce que l'on fait apprendre.

Pour le *Catéchisme*, je débute toujours par une explication préparatoire du texte qu'il s'agit de confier à la mémoire des élèves. Cette explication sera *littérale* ; pour la mettre à la portée de mon jeune auditoire, j'ai recours à des procédés variés. Il va s'en dire que le texte est toujours fidèlement rendu par les élèves.

En *Morale*, les leçons ayant été lues et bien expliquées, je fais apprendre aux commençants des préceptes, des maximes propres à graver dans l'esprit de l'enfant un devoir important. Pour les cours moyen et supérieur, les élèves récitent des résumés sobres et précis sur les devoirs essentiels de la morale.

Pour les *Morceaux de récitation*, soit en vers, soit en prose, le but de cet exercice étant de familiariser les élèves avec les mots, les locutions, les tours de phrase, le style enfin, je ne leur fais rien apprendre qui ne soit excellent et à leur portée. Pour cela, je donne la préférence aux morceaux qui, pour la forme comme pour le fond, peuvent servir de modèle, et éveiller chez les enfants le sentiment du vrai et du beau, tout en développant le cœur et l'esprit. Est-il besoin d'ajouter que le texte, avant d'être appris, est toujours expliqué avec soin, et lu à haute voix d'une manière accentuée et intelligente, et que la récitation littérale est toujours exigée ?

Pour la *Grammaire*, « apprendre les règles par la langue, et non la langue par les règles » : tel est le principe que j'applique dans mon enseignement grammatical. La grammaire n'est point le départ de l'enseignement de la langue pour le cours élémentaire, mais les divers exercices de langage et d'invention. Dans le cours moyen et le cours supérieur, les élèves ont entre les mains une grammaire. Les règles qui y sont formulées dérivent d'exemples placés en tête ; elles ne sont apprises par cœur qu'après avoir été expliquées. Mais pour rendre l'enseignement de la grammaire plus ferme, je profite de la correction de la dictée. Là, toutes les règles sont appelées au fur et à mesure que l'occasion s'en présente, indépendamment de la règle spéciale qu'on a voulu expliquer.

En *Arithmétique*, je ne fais apprendre que les définitions et les règles importantes ; je n'impose pas l'étude de théories abstraites que les enfants n'ont aucun intérêt à réciter, parce qu'ils les comprennent difficilement.

Pour l'*Histoire*, j'ai choisi l'ouvrage où l'histoire de notre pays est débarrassée de tous les détails inutiles, où les idées et les jugements fournis aux élèves, dans la leçon, aussi bien que dans les exercices d'intelligence qui l'accompagnent, font de l'histoire autre chose qu'un entassement de dates ou de noms, oubliés aussitôt qu'appris ; c'est-à-dire un livre qui apprend à bien penser et à bien juger.

Ce livre comprend deux parties : les *Lectures*, qui sont lues, bien expliquées, relues et non apprises mot à mot ; les *Leçons*, qui résument les lectures et sont apprises de mémoire et récitées textuellement. Des devoirs sur les leçons, après avoir été préparés oralement, sont reproduits par écrit. De nombreuses illustrations appuient le texte, ainsi que des cartes géographiques, des tableaux synoptiques et généalogiques.

Quant à la *Géographie*, qui marche de front avec l'histoire, elle n'est pas une sèche nomenclature, mais un tableau vivant de la géographie physique, industrielle, agricole, commerciale et historique. Les leçons sont préparées d'avance au moyen de cartes et de l'atlas illustré, et expliquées avec soin. (1)

Pour le *Eléments des sciences physiques et naturelles*, les grands élèves ont entre les mains un livre élémentaire et pratique ; et il s'agit ici de notions et non de connaissances étendues. Je reprends dans chaque science les applications les plus pratiques ; je les expose avec assez de détails pour qu'ils apparaissent clairement à l'esprit des enfants et se fixent solidement dans la mémoire. Quant à l'histoire naturelle, le musée scolaire me fournit les matériaux pour les *Leçons de choses*, qui sont la base de cet enseignement.

Je me sers d'instruments simples pour faire quelques expériences à la portée des élèves. Le livre qui est entre leurs mains donne des explications précises, rendues claires par de nombreuses gravures. Le texte de la leçon, ainsi que des résumés, fixant les lois importantes, n'est donné à apprendre qu'après avoir été approfondi par une lecture expliquée.

C'est en procédant ainsi que j'échappe aux dangers de la récitation machinale. L'expérience m'apprend chaque jour que « savoir par cœur quelque chose que l'esprit a saisi, aide à le mieux savoir, et contribue à faire acquérir des connaissances précises ; tout en développant la raison et le jugement des élèves. »

J.....

(L'École et la Famille).

(1) Note de « L'Enseignement Primaire ». — La Nouvelle Géographie de M. J.-N. Miller, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, renferme toutes les qualités ci-dessus énumérées.

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### Conférence pédagogique de Sherbrooke

*Conférence sur les Leçons de choses par M. FR. LIÉNARD, Professeur  
à l'Académie commerciale de Montréal.*

#### LES LEÇONS DE CHOSES

Monseigneur, (1) Monsieur le Surintendant, Mesdames,

Permettez-moi, avant d'entamer mon sujet, d'offrir mes respectueux remerciements à M. le Surintendant pour l'honneur qu'il m'a fait en me désignant comme conférencier de cette importante convention, où je vois réuni un auditoire très nombreux et très distingué, preuve éclatante que tous, vous comprenez l'importance de ces réunions. Une fois de plus, par votre présence en si grand nombre, les autorités sont convaincues du dévouement sans bornes des institutrices et du zèle intelligent et infatigable des communautés religieuses enseignantes, lorsqu'il s'agit du progrès pédagogique. L'honneur qui m'est fait en cette circonstance, serait bien propre à me causer un certain malaise, si je ne savais que je m'adresse à des personnes qui suivent la même carrière que moi. Dans ce cas, je me sens au milieu d'une famille dont je m'honore d'être l'un des membres et je puis compter d'avance sur votre sympathie.

Le sujet que j'ai à traiter dans cet entretien, est celui des leçons de choses, l'un des moyens d'enseignement les plus efficaces que possède le personnel enseignant, puisque par ces leçons on cultive simultanément toutes les facultés intellectuelles de l'enfant.

Les points que je me propose de développer sur cette matière sont les suivants:

- 1° Ce que l'on appelle leçons de choses.
- 2° But et utilité de ces leçons.
- 3° Comment on doit distribuer la matière dans la leçon de choses, eu égard au degré d'avancement des élèves.
- 4° Méthode et préparation des leçons de choses.
- 5° Enfin leur grande utilité pour l'enseignement élémentaire de l'agriculture et des sciences physiques et naturelles.

#### Ier POINT

##### *Ce que l'on appelle leçons de choses*

Bien que passé dans l'usage, on donne assez souvent à ce terme «leçons de choses» une signification mal définie. En effet, la plupart du temps, il est synonyme d'enseignement par l'aspect; l'enseignement par l'aspect est un des moyens auxiliaires

(1) S. G. Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke.



aires des leçons de choses, sans cependant leur être identique. Les leçons de choses sont la première et la plus naturelle application de la méthode intuitive avec laquelle il ne faut pas les confondre. Si l'on ne considérait que le caractère général que l'instruction primaire affecte de plus en plus de nos jours, on pourrait, sans trop d'exagération, prétendre que l'enseignement tout entier de l'école est en leçons de choses, mais la pédagogie demande plus de précision. La vérité est que la leçon de choses se présente presque à tout propos. Qu'à l'occasion d'une lecture, d'une récitation, d'une leçon d'histoire, l'institutrice fournisse des éclaircissements sur un fait, un personnage, parle d'une qualité ou d'un défaut, elle fait incidemment une leçon de choses. Une promenade dans les champs, dans un bois, près d'un lac, d'un cours d'eau, dans la ville, la visite d'une manufacture, d'un atelier, d'une fabrique, d'un lieu historique, autant de leçons de choses. Une observation faite à un écolier pris en faute, un éloge à un élève méritant : leçons de choses d'un autre genre et d'un précieux secours pour l'éducation. Cependant ce n'est pas dans ce sens général et vague que l'on doit appliquer ce terme. Par leçons de choses, on doit entendre un enseignement régulier, méthodique, ayant son cadre, son programme et son heure. C'est donc une erreur de croire qu'une leçon de choses consiste uniquement dans la description d'un objet matériel choisi au hasard et mis sous les yeux des élèves. Non, cet enseignement, pour être bénéficiaire aux enfants, doit former un ensemble de connaissances pratiques, utiles à tous, mais qui n'entrent pas, du moins d'une manière directe et formelle, dans le cadre des matières classiques enseignées dans l'école primaire. Il diffère des autres spécialités du programme en ce que sur certaines choses il peut varier d'école en école.

Les leçons de choses ne sont pas un enseignement déterminé, mais plutôt une méthode. En un mot, les leçons de choses bien appliquées, c'est la guerre à l'esclavage du livre en ce qu'il a d'abstrait et à la routine en ce qu'elle a d'inefficace.

Dans tout son enseignement donc, l'institutrice doit avoir recours à la leçon de choses. Ainsi, les élèves ne passeront pas des années et des années à lire dans leurs livres, à étudier et à répéter des mots dont ils ignorent constamment la signification. Un cas au hasard : dans les exemples des règles ou des exceptions de la grammaire, ne laissez jamais ignorer aux élèves la signification des mots qui s'y trouvent. Il est malheureusement assez commun de rencontrer des élèves qui pendant trois ou quatre ans ont répété les mots : *landau, chacal, cal, nopal, bail, vantail, coq à l'âne, séminaire, pied à terre, bain-marie*, etc., etc., et en ignorent encore la signification. L'explication de ces mots et autres aurait cependant pu donner lieu de la part de l'institutrice à une courte, mais instructive leçon de choses pour l'enfant ! Voilà ce que l'on doit comprendre sous le nom général de leçons de choses et que l'on pourrait appeler « *leçons de choses occasionnelles* ». Mais il y a la *leçon de choses particulière* à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure ; celle qui a une heure régulière dans le tableau de l'emploi du temps et qui peut se définir : Une conversation attrayante et instructive de l'instituteur avec ses élèves dans le but de les instruire, de les rendre meilleurs, de les initier à la vie réelle, sur un sujet de l'ordre naturel, physique, moral ou religieux.

## IIe POINT

*But et utilité de ces leçons*

La définition que je viens de donner indique parfaitement par elle-même le but et l'utilité de ces leçons. Un dialogue instructif du maître avec ses élèves dans le but de les instruire, de les rendre meilleurs et de les initier à la vie réelle. Donc instruire, rendre meilleur, et initier à la vie réelle, tel est le noble but de ces leçons. Instruire et rendre meilleur ! Mais n'est-ce pas là la devise de tous ceux qui se livrent par véritable profession à l'enseignement ? N'est-ce pas la vôtre, Mesdames ? N'est-ce pas la nôtre à nous tous ? Et quelle plus belle devise pouvions-nous choisir ? Prendre pour ainsi dire à son berceau le petit être ignorant, compléter l'œuvre de la mère sur un plan plus étendu et mieux réfléchi, captiver sa jeune intelligence par des paroles attrayantes et à sa portée, l'habituer à observer, à voir, à raisonner, à comparer et à juger, à se rendre compte de tout ce qui frappe sa vue et son esprit, lui faire admirer la belle nature qui nous entoure ; lui parler des choses que le Créateur nous a données pour notre utilité, lui apprendre à user de ces choses selon leur fin, lui dire ce qu'il est, ce pourquoi il existe, de là élever sa jeune et candide âme vers Dieu, lui en faire connaître la grandeur, la puissance, la sagesse et la bonté, en un mot instruire ce petit enfant et le rendre bon, vertueux, le mener ainsi comme par la main dans les premières étapes de la vie en le préparant aux réalités de la vie, je le répète, y a-t-il quelque chose de plus noble ? Eh bien, Mesdames, c'est surtout par les leçons de choses que vous atteindrez ce but. Les leçons de choses ont encore pour but de développer l'esprit d'observation chez les enfants, les accoutumer à rechercher le pourquoi des choses, d'étendre le plus possible l'enchaînement des causes et des effets qui se rapportent aux phénomènes de la nature. Un esprit d'observation bien dirigé est le moyen le plus sûr pour combattre les préjugés et les superstitions.

Une autre utilité des leçons de choses, c'est qu'elles sont destinées à augmenter considérablement le vocabulaire très restreint des enfants et les préparer à la rédaction, car dans leur expression les leçons de choses sont des leçons de langage qui conduisent tout droit à la rédaction écrite et constituent sa meilleure préparation. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il est admis que l'école primaire, distribuant à la fois l'instruction et l'éducation, doit préparer à la vie des enfants qui sont destinés à vivre du travail de leurs mains. Leur apprendre la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie et le dessin est assurément fort pratique, puisque c'est leur mettre en main les conditions d'un travail d'autant plus productif qu'il sera plus intelligent. Mais ce n'est pas leur enseigner tout ce qu'ils ont besoin de savoir ; avec ce bagage seul, il leur arriverait de quitter l'école, trop ignorants des choses de la vie et de ce qui les attend de l'autre côté de la porte. Mais, dira-t-on, la vie elle-même se chargera de les instruire. Oui, mais à plus de frais et moins complètement : préparons-les du moins à recevoir sans trop de surprise et avec profit les leçons de l'expérience. Les leçons de choses ont, entre autres utilités, celle de rapprocher l'enfant des réalités de la vie, réalités qu'il n'aperçoit pas lorsqu'elles l'entourent et dont il ne se doute même pas lorsqu'elles sont éloignées. C'est là une véritable initiation à l'apprentissage du métier qu'il embrassera plus tard ; c'est la part de l'éducation professionnelle dans l'éducation générale. Ainsi envisagé, l'enseignement des leçons de choses a ses racines dans l'éducation des sens, son sommet dans les notions des sciences de la na-

ture et des arts utiles qui en sont les applications aux usages de la vie. C'est dire que les leçons de choses touchent aux sujets les plus variés, et que le cadre élastique de cet enseignement se prête à des développements proportionnés à l'auditoire auquel il s'adresse.

### IIIe POINT

*Comment doit-on distribuer la matière dans les leçons de choses, eu égard au degré d'avancement des élèves.*

Si vous avez la direction d'une classe composée de jeunes enfants, empruntez les sujets aux choses véritablement usuelles, montrez-leur les objets dont ils se servent eux-mêmes et dont ils voient qu'on se sert autour d'eux, faites-leur en dire le nom, la forme, la couleur, l'usage, mettez sous leurs yeux autant que possible des images représentant des animaux, des plantes qu'ils ont vus dans la réalité et faites-les leur reconnaître. La leçon doit se borner à une énumération, à une description qui n'ajoutera rien, il est vrai, aux connaissances qu'ils possèdent déjà et qu'ils sont capables d'acquérir d'eux-mêmes; mais il ne faut pas oublier que bien des choses échappent à ces jeunes enfants; que même celles qui ne leur échappent pas, ils ne les voient pas toujours tout entières, sous tous leurs aspects; ils ne sont pas plus capables de s'assimiler, sans l'aide d'autrui, les aliments intellectuels, qu'ils ne le sont de se procurer la nourriture instinctivement réclamée par le corps. Il ne s'agit pas d'aller chercher bien loin ces aliments de l'esprit, ils sont là tout autour d'eux; il faut cependant les mettre à leur portée, dans un ordre déterminé, en quantité mesurée. De plus, l'exercice auquel vous les formerez ainsi, les obligera à préciser les notions qu'ils possèdent, à les fixer par la parole; ils apprendront du même coup, à regarder, à penser, à parler, car, en répétant la description d'un objet familier, ils répèteront des mots exprimant des idées qu'ils comprennent et représentant des choses qu'ils connaissent. La leçon de choses pour ces petits enfants est un exercice d'intelligence et de langage en même temps qu'un exercice des sens.

Pour des élèves un peu plus avancés, la leçon de choses doit avoir pour objet d'ajouter aux connaissances acquises. L'enfant s'y prête de lui-même. Il ne demande pas mieux, quand il a dit tout ce qu'il sait sur un objet, de chercher quelque chose de nouveau, pour peu qu'on le mette sur le chemin; et, comme sa curiosité éveillée ne peut pas se satisfaire à elle toute seule, il est heureux qu'on lui dise ce qu'il ignore. Ici, il faut craindre d'aller trop vite et de dépasser la mesure de sa capacité intellectuelle. Il n'est pas en état d'apprendre le pourquoi scientifique des phénomènes, il ne le désire même pas, parce qu'il n'en a pas encore l'idée. Mais il est accessible à ce qui charme les sens, à la nouveauté et à la variété, au mouvement, à tous les aspects pittoresques des choses; dans la voie des explications, il peut comprendre les conditions les plus simples des faits: ainsi par ex: que pour faire du feu, il faut un combustible qu'on allume, que pour avoir des fraises ou des petits pois il faut planter des fraisiers ou semer des pois, puis il faut que la pluie amolisse la terre, que le soleil la réchauffe, etc... Ce n'est pas de la science; c'est une préparation empirique et éloignée à la science. L'enfant acquiert ainsi, avec une nouvelle provision de mots et d'idées, une habitude précieuse, celle de diriger et de concentrer son attention, d'observer et de réfléchir.

Si vous avez à diriger une classe composée de plusieurs divisions, en vous montrant habiles vous pouvez intéresser tout le monde et par conséquent donner la leçon de choses à tous les élèves à la fois. Vous intéresserez les plus jeunes par les faits sensibles, les plus avancés par l'explication plus ou moins approfondie de ces faits. La matière ne fait pas défaut; l'habitation, l'alimentation, le vêtement, le mobilier, les choses du village, les choses de la ville, c'est un fonds inépuisable touchant à tout, aux plus ordinaires réalités de l'existence par un côté, par l'autre aux notions essentielles de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, à l'éducation domestique, à l'hygiène, au commerce, à l'industrie, etc.—Tous les sujets à tirer de là conviennent presque indifféremment à tous les âges, ce qui les différencie, c'est la manière dont ils sont traités; il vous appartient de prendre ou de laisser dans chacun ce qui s'adapte à vos élèves ou ce qui dépasse la mesure. Ainsi de jeunes enfants à qui vous montrerez de la laine immédiatement après la tonte, de la laine lavée, séchée puis filée, des bas de laine, sauront pourquoi on élève des moutons, ils comprendront que ces diverses transformations ont exigé beaucoup de travail et beaucoup de temps, et cela suffira pour eux. L'histoire même abrégée de l'industrie textile, avec ses inventions, ses machines, ses progrès, ses merveilles, exigera toute l'attention et toute l'intelligence des élèves déjà instruits.

Mais ce qui est applicable à tous les âges, à tous les degrés d'instruction, à toutes les catégories d'écoles et d'élèves, c'est l'enseignement moral, qui doit être, comme le fruit naturel et nécessaire des leçons de choses.

*Une morale nue apporte de l'ennui*

et l'ennui est le mortel ennemi de l'instruction. N'oubliez pas que ce n'est pas par des préceptes personnels, par les exhortations directes qu'on inculque aux enfants et aux jeunes gens l'habitude et le goût de l'ordre, de la propreté, du soin, de l'application, le respect de la vérité, de la loi, des croyances d'autrui, l'amour du devoir et de la patrie. Faites-leur toucher du doigt les résultats du travail, les produits de l'industrie, les conquêtes de la science, les progrès du bien-être; indiquez-leur dans les phénomènes de la nature depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, la marque visible d'une loi providentielle, ne laissez échapper aucune occasion de graver dans leur mémoire le souvenir des grands hommes et des grandes choses qui honorent à la fois l'humanité et le pays, et vous aurez atteint le but le plus élevé de l'éducation qui est de former des esprits droits et des cœurs honnêtes. L'âme de l'enfant, ainsi ouverte aux salutaires impressions morales, recevra, comme un terrain bien préparé, la bonne semence de la vérité et de la vertu.

(A suivre)



## LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ETRANGER

## AUX ÉTATS-UNIS

Le Commissaire chargé de recueillir les statistiques de l'éducation aux États-Unis déclare ce qui suit dans son dernier rapport (1903) :

« Que plus de 16 millions d'élèves, soit 20.04 pour cent de la population totale des États-Unis fréquentent les écoles. L'assiduité moyenne de 1903 a été de 11,054,502, ou de 69.2 pour cent d'élèves inscrits. Cette moyenne d'assiduité est la plus considérable qui ait jamais été enregistrée aux États-Unis. Elle était de 59.3 pour cent en 1870.

D'après ce rapport, il appert que les femmes supplantent rapidement les hommes dans le domaine enseignant. Les instituteurs du sexe masculin formaient presque environ 39 pour cent du corps enseignant en 1870, et près de 43 pour cent en 1880, mais seulement 25 pour cent en 1903.

Les émoluments des instituteurs ont aussi augmenté.»

## EN FRANCE

M. Albert Petit, dans le *Journal des Débats*, publie un long article sur le budget de l'Instruction publique. Tout ne va pas comme sur des roulettes en France, même dans le domaine scolaire officiel. Laissons parler M. Petit qui n'est pas un clérical :

« La commission de l'enseignement, saisie de la question (la question des traitements) a accepté un moyen terme, échelonnant les traitements de 1.100 fr (\$220) à 2.200 fr. (\$440) pour les instituteurs, de 1.000 fr. (\$200) à 1.600 fr. (\$320) pour les institutrices. C'était encore 22 millions et demi de francs à trouver. Pour se donner un peu de latitude, le rapporteur, M. Symian, proposait prudemment de réaliser la réforme en quatre exercices. Mais les instituteurs, habitués à voir leurs exigences plus vite accueillies, n'ont pas voulu attendre. En présence de leurs bruyantes récriminations, la commission du budget et le gouvernement ont cédé. Dès cette année, la réforme va être réalisée en son entier. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que les instituteurs se tiendront pour satisfaits. Leurs organes annoncent que tout cela n'est qu'un acompte sur le projet des Amicales, dont ils poursuivent sans trêve l'adoption.

« Quant à la question des retraites qui, à notre avis, était la plus urgente, c'est celle dont on s'est le moins préoccupé. M. Chaumié a reconnu hier qu'il y avait encore 2.000 dossiers en souffrance, c'est-à-dire 2.000 vieux instituteurs qui attendent, souvent dans le besoin, qu'on liquide leur pension de retraite. Ceux-là sont intéressants avant tout. Ils se sont contentés des traitements que leurs jeunes collègues trouvent dérisoires; ils ont versé pendant quarante ans et plus la retenue pour la retraite; ils sont pour la plupart usés, et beaucoup ont même été maintenus en activité bien qu'incapables de rien faire de bon. Les deux millions qu'on réclame pour eux leur sont dus. A leur âge et dans leur situation on ne peut guère attendre. Il y avait toutes sortes de bonnes raisons pour les faire passer les premiers. Mais ce sont des gens rassis qui ont vécu dans le respect de la discipline, qui ne sont pas dans le mouvement, qui ne savent pas chanter l'*Internationale*. Toute la sollicitude du Parlement est acquise à ceux qui crient le plus fort, et qui, il faut bien l'ajouter, sont

en état et en humeur de payer en services politiques. On parle de délation dans l'armée. A-t-on oublié ces lettres d'un sous-préfet demandant des renseignements politiques à « ses instituteurs » sur les habitants de leurs communes respectives, lettres qui ont été mises naguère sous les yeux de la Chambre? M. Chaumié n'a pu que protester platoniquement contre de telles pratiques, ce qui n'a certes pas suffi pour les enrayer.

« Les sacrifices consentis par le Parlement vont nous permettre de trouver des instituteurs. Mais il est à craindre que ceux-ci ne vailent pas leurs anciens, tout en coûtant plus cher. Leur activité et leur dévouement changent d'objet. *La pédagogie ne vient qu'au second plan dans certaines écoles normales primaires où l'on se pique surtout d'étudier les questions sociales et l'art de conduire une campagne électorale.* On a conjuré un premier « péril primaire » en améliorant la situation matérielle de l'instituteur; mais on se trouvera promptement en face d'un « péril primaire » non moins grave, si l'on ne se décide pas à soustraire le maître d'école à l'influence délétère de la politique et des politiciens ».

Dans la Province de Québec, aucune institutrice qui a droit à sa retraite, n'est ajournée. Le fonds de pensions, alimenté par le personnel du corps enseignant primaire et aidé par le Gouvernement provincial, qui lui accorde chaque année \$6,000 (1) fait honneur à ses engagements. L'année dernière, la Commission administrative du Fonds de pensions a distribué \$42,000 aux instituteurs et aux institutrices en retraite.

— Sous le titre *toujours le piston!* nous lisons la boutade qui suit dans *L'Avant-Garde Pédagogique*, de Paris:

« Rencontré à Paris, en plein mois de novembre, un fougueux instituteur du Midi, devenu depuis peu, si je ne me trompe, vice-président de l'Amicale de son département.

—Eh bien! De quelles vacances profitez-vous donc? »

—Chut!... Je viens de voir « mon » député et « mon » sénateur. Une place de directrice est vacante au chef-lieu; je l'ai sollicitée pour ma femme. L'inspecteur d'Académie hésite: il la trouve trop jeune. Il n'y a qu'« eux » qui puissent lui imposer cette nomination.

—Le voudront-ils?

—Ils ne peuvent rien me refuser. Et l'inspecteur d'Académie ne peut rien leur refuser non plus.

Absolument authentique. »

— Nous avons déjà mentionné le XIVE Congrès de la Ligue de l'Enseignement qui a été tenu en France, les 28 et 29 septembre dernier, à Amiens (France). A titre de renseignement, voici quelques uns des vœux adoptés par la fameuse Ligue:

« Que l'œuvre du trousseau soit introduite dans toutes les écoles de filles;

« Que des notions de puériculture et d'hygiène infantile soient enseignées à toutes les jeunes filles au-dessus de treize ans et dans tous les établissements publics d'enseignement secondaire;

(1) Il y a cinq ans, à peine, cet octroi n'était que de \$1.000. Le secours généreux du gouvernement, depuis 1901, a sauvé le Fonds de retraite de la banqueroute.

« Que chaque municipalité soit mise en demeure de nommer un médecin qui, conformément aux règlements, visitera toutes les semaines les écoles maternelles et les écoles primaires ;

« Que la ligue de l'Enseignement maintienne à son ordre du jour l'étude de la question de l'enseignement professionnel et mène une campagne active pour obtenir du monde patronal l'organisation de cours techniques adaptés aux besoins locaux et qu'en attendant la réalisation de ces divers vœux, il soit fait appel à l'initiative privée, aux municipalités et à l'État lui-même, pour qu'il soit fondé des cours pratiques spéciaux dans les cours complémentaires, les écoles primaires supérieures et les écoles pratiques de commerce. »

« Le congrès renouvelle les vœux émis au congrès de Caen.

« Ils sont au nombre de deux : en voici le texte reproduit littéralement :

1° Que la morale laïque s'appuie sur la raison pour le développement de la liberté individuelle et l'accomplissement de la justice par la solidarité ;

2° Que la méthode rationnelle, qui consiste à ne laisser entrer dans la conscience de l'enfant ni une idée, ni une opinion, ni une croyance qui n'ait été au préalable contrôlée par la raison, soit employée dans les écoles à l'exclusion de toute autre.

« Le congrès déclare, en outre, que tout enseignement laïque et moral doit s'inspirer des principes suivants :

« La morale est le produit de l'évolution humaine.

« Par son perfectionnement méthodique, elle devient de plus en plus scientifique. Elle est exclusivement laïque. Elle a un objet purement humain qui est de régler les rapports entre les hommes et entre les peuples suivant les lois de la raison et d'après les données de la science.

« Le congrès renouvelle d'ailleurs les autres vœux de la cinquième commission du congrès de Caen qui n'ont pas encore été réalisés, et il fait un chaleureux appel à tous les amis de l'école laïque pour les faire aboutir. »

« Que l'enseignement de la morale devienne absolument laïque et soit affranchi rapidement et efficacement de toute préoccupation religieuse ou dogmatique comme l'école sera affranchie de toute participation aux pratiques d'un culte quelconque ;

« Que l'enseignement de la morale s'inspire, dans les écoles primaires, des principes adoptés depuis les règlements de 1902 dans l'enseignement secondaire des garçons ;

« Que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit apprise, commentée et affichée dans toutes les écoles. »

Bien entendu, *L'Enseignement Primaire* repousse les principes faux émis dans la plupart des propositions qui précèdent.

#### ALLEMAGNE

Les punitions corporelles, en Allemagne, sont infligées avec un bâton, non pas sur la main, dit un confrère anglais, « but upon a less vulnerable portion of the culprit's anatomy. »

— Depuis 30 ans, le nombre des élèves dans les universités et les écoles secondaires allemandes, a doublé.

— A Berlin, on dresse les enfants des écoles primaires à la militaire. Les élèves s'approchent et s'éloignent du tableau noir au pas militaire: *par file à gauche, arche!*

— L'enfant allemand quitte l'école primaire à 14 ans. Il est ensuite obligé de fréquenter les classes pendant trois heures par semaine jusqu'à l'âge de 17 ans.

C.-J. M.

## TRIBUNE PEDAGOGIQUE

### L'enseignement du calcul

*L'Ecole et la Famille* publie les *Notes d'inspection* d'un inspecteur primaire, en France. Les lignes suivantes, empruntées à ces notes, conviennent autant à nos écoles qu'à celles d'outre-mer. Puis elles sont une preuve que notre éminent collaborateur, M. John Ahern, n'en cède nullement aux maîtres de la vieille Europe sur le terrain des mathématiques :

« Quelques observations sur l'enseignement du calcul.

« Dans la seconde classe d'une école de filles, je trouve, comme seuls devoirs de calcul figurant au cahier, une série de vingt nombres consécutifs pour chaque jour: « 141, 142, 143, etc... » On reprend le lendemain où l'on s'est arrêté la veille, et la série va ainsi s'allongeant de jour'en jour. Et peut-être recommencera-t-on quand on sera allé assez loin. La maîtresse justifie ce travail fastidieux et d'une utilité tout à fait problématique (sans jeu de mots) en disant « qu'il faut bien que les enfants apprennent les nombres ».

« A voir tous les moyens, imaginables et inimaginables auxquels on a recours pour tuer le temps, on ne se douterait guère que la plupart des maîtres se plaignent de n'en pas avoir assez pour tout ce qu'on attend d'eux. Ce n'est pas toujours le temps qui fait défaut, c'est la volonté réfléchie de n'en faire qu'un emploi judicieux.

« Oui, certes, il faut que les enfants connaissent les nombres; il faut même qu'ils en aient une idée aussi exacte que possible. Mais est-ce bien là le vrai moyen de leur en donner une idée exacte? J'en doute fort. Pensez-vous que la réflexion ait grande part à ce travail, qui me paraît tout à fait machinal? C'est sans se préoccuper beaucoup de ce qu'ils font que les enfants écrivent cette suite de nombres. Tout au plus font-ils un petit effort d'attention lorsqu'ils ont à changer le chiffre des dizaines. Leur faudra-t-il donc écrire ainsi tous les nombres pour arriver à les connaître? L'expérience prouve, au contraire, tous les jours que l'enfant qui sait écrire un nombre d'une façon raisonnée peut écrire un nombre quelconque n'offrant aucune difficulté spéciale. C'est d'ailleurs à l'aide du tableau noir et devant ce tableau noir qu'il faut amener les élèves à triompher de ces difficultés.

« D'un autre côté, le calcul n'est pas tout entier dans les chiffres, et c'est une grosse erreur de croire qu'un enfant connaît les nombres parce qu'il sait en écrire la suite indéfinie. La preuve, c'est que cet enfant hésite pour montrer trois doigts,



quatre doigts, cinq doigts.....; qu'il ne sait combien il reste de cinq pommes après qu'on en a mangé une ou deux, etc.

— Excès contraire: pas de chiffres, calcul exclusivement oral. Petites questions très simples, mais que les enfants ne résolvent que par des moyens sensibles. « Ouvrez cinq doigts; fermez-en deux. Combien en reste-t-il? » Et l'enfant compte scrupuleusement, avec le doigt de son autre main: « Un, deux, trois! » Pour faire une toute petite addition, il trace des bâtons sur l'ardoise ou sur le tableau, trois d'abord, puis encore quatre, et compte ensuite un par un jusqu'à sept. Il est curieux de voir comme nous tombons facilement d'un excès dans l'autre! C'est le système des cailloux des anciens, système sûr peut-être, mais certainement peu commode, peu pratique et dont l'emploi pourrait parfois présenter quelque difficulté »

#### Les revisions.

Une revue pédagogique française rapporte la communication suivante d'un instituteur, au sujet des revisions mensuelles:

« Je donne à chaque élève une feuille volante dont chaque page est divisée en 4 colonnes verticales. Je prends ensuite l'une après l'autre toutes les matières du programme et je pose à tout le monde des questions auxquelles ils pourront répondre par un, deux mots au plus ou par un seul nombre qu'ils écrivent tous ensemble dans les colonnes tracées à l'avance. »

Réponses et corrections ne demandent qu'une heure au plus.

#### L'ordre et la régularité en classe.

*Les Premiers Pas* disent à ce sujet:

« Un homme d'enseignement a dit: Montrez-moi votre classe et je dirai qui vous êtes, comment vous travaillez. Ce pédagogue visait certainement la propreté de la salle d'école et celle des élèves, ainsi que l'ordre et la régularité dans la disposition du matériel classique et didactique. Selon nous, la propreté, l'ordre et la régularité forment un ensemble indivisible; il est impossible d'être propre sans avoir de l'ordre, pas d'ordre sans propreté, la régularité n'existe pas où règne le désordre.

« L'ordre et la régularité règnent dans la nature; il y a, sur ce vaste théâtre, une place pour chaque chose et chaque chose y est à sa place: tout s'y trouve dans un ordre parfait et s'enchaîne avec une régularité admirable.

Que l'institutrice médite bien cette vérité: tel maître, tel disciple; qu'elle soit bien pénétrée de cette pensée: nulle ne donne ce qu'il n'a pas. Si l'institutrice n'est pas un modèle vivant d'exactitude, d'ordre, de propreté, c'est en vain que l'on rechercherait ces qualités chez ses disciples; si la parole instruit, l'exemple seul vivifie.

Sans l'exemple de la maîtresse donc, il n'y a aucun moyen efficace d'arriver au but désigné. L'institutrice est l'âme de l'école, elle est le souffle vivifiant de l'esprit et du cœur.

Elle portera sérieusement son attention sur elle-même d'abord, sur sa classe et sur ses élèves ensuite ».

## METHODOLOGIE

### Leçon de rédaction

Nous reviendrons aujourd'hui sur ce que nous avons dit déjà au sujet de la lettre de demande. Après avoir fait un *exposé clair* du sujet de la lettre, il faut *prévoir les objections et y répondre*, puis, en terminant, tâcher de *toucher le cœur* de la personne à qui l'on s'adresse afin d'obtenir la faveur sollicitée. Il sera toujours facile de faire une excellente lettre de demande si l'on suit cette marche. Naturellement, pour que nos enfants d'école réussissent, il faut leur donner toujours à traiter des sujets à leur portée. A mesure qu'ils s'instruisent davantage, leur portée s'étendra plus loin ; les connaissances qu'ils auront acquises dans quatre ans, par exemple, les mettront à même de traiter un sujet qu'ils sont dans l'impossibilité de traiter aujourd'hui.

Ce ne serait pas faire rédiger d'une manière profitable que leur faire faire une lettre dans laquelle ils décriraient à un ami un voyage en Suisse, par exemple, ou autre chose semblable. Pour faire une telle lettre, il faut avoir fait le voyage, en avoir éprouvé les impressions. Quand bien même on donnerait à l'élève une canevas détaillé et les explications et renseignements qui donneraient une connaissance géographique de la Suisse, l'élève pourrait faire avec cela une rédaction dans laquelle la mémoire lui dicterait tout ; mais ce ne serait pas une lettre. Dans une lettre le cœur a quelque chose à faire, le cœur n'ayant éprouvé aucune émotion, ne pourrait en donner communication.

Il ne faudrait pas conclure de ce que nous venons de dire qu'on ne pourra donner à traiter que des sujets réels. Nous sommes d'avis qu'il faut en imaginer ; mais il faut que ce soit des sujets semblables à ceux que l'enfant connaît déjà ; il ne faut pas qu'il y ait à faire un effort d'imagination impossible pour lui. Faisons-lui traiter les choses qu'il voit tous les jours et imaginons pour varier les circonstances. S'il devient habile à traiter ce qu'il a sous les yeux et dans le cœur aujourd'hui, il sera habile aussi plus tard pour exprimer ce qu'il verra et sentira réellement. Vouloir lui faire exprimer des choses qu'il n'a jamais vues ni senties réellement c'est lui demander *de prendre la lune avec ses dents*, et il est bien obligé d'avoir recours à la mémoire qui est son seul secours pour exprimer plus ou moins fidèlement les idées et les sentiments d'un autre qu'il a lus ou entendu lire.

Donnons donc des sujets dans le genre de ceux des précédents numéros de *L'Enseignement Primaire*. Ajoutons le suivant à ceux déjà donnés.

M. Mes enfants, vous allez écrire, comme devoir de rédaction, une petite lettre à votre père dans les circonstances que nous allons supposer.

CANEVAS.—Votre père avait un domestique nommé Louis qu'il a été obligé de mettre à la porte à cause de sa grossièreté et de ses réponses malhonnêtes. Pendant que votre père est en voyage, cet homme revient pour le voir et vous prie de vouloir bien écrire à votre père pour lui demander de le reprendre à son service. Vous le lui promettez et vous commencez votre lettre.

Faites d'abord l'exposé bien simple et bien clair du sujet.

*Mon cher Papa,*

*Pendant que vous êtes en voyage, Louis, notre ancien domestique, que vous avez renvoyé à cause de son mauvais caractère et de ses réponses grossières, est venu pour vous voir. Il voudrait vous demander si vous consentiriez à le reprendre chez nous.*

M.—Bien. Mais il serait bon d'expliquer comment il se fait que c'est vous qui écrivez.

(Les élèves écrivent).

*Je lui ai dit que vous seriez absent une quinzaine de jours. Alors il m'a prié d'intercéder pour lui auprès de vous. Je lui ai promis de le faire, et je viens vous demander, cher papa, si vous voudriez bien le reprendre à votre service.*

M.—Parfait. Mais votre père ne pourrait-il pas être mécontent de votre demande ? Ne pourrait-il pas penser que Louis est encore le même ? Voilà des objections qu'il faut prévoir et auxquelles il faut répondre.

(Les élèves écrivent)

*Si vous trouvez que j'ai eu tort en faisant cette promesse, je vous prie de m'excuser. Je sais que vous aviez souvent à vous plaindre de la grossièreté de Louis et de ses mauvaises réponses. Mais il assure qu'on n'aura plus les mêmes reproches à lui faire. Il me disait : Allez, monsieur Jean, dites bien à votre père que j'ai reçu une bonne leçon.*

Voilà qui est très bien. Votre père ne peut manquer de trouver que votre demande est raisonnable. Mais si vous essayiez, en terminant, de toucher un peu son cœur ? Voyons la triste position de Louis sans ouvrage, le plaisir que vous auriez de réussir dans cette démarche. . . Essayez de faire quelque chose avec cela.

(Les élèves écrivent)

*Et puis, mon cher papa, ce pauvre Louis m'a fait peine. Voilà un mois qu'il est sans place ; sa femme et ses enfants sont avec lui dans la misère. Si j'avais à leur porter une réponse favorable de votre part, je crois qu'ils seraient tous bien contents ; et moi, j'aurais grand plaisir, cher papa, à leur transmettre cette bonne nouvelle.*

*En attendant votre lettre, cher papa, je vous embrasse de tout mon cœur.*

*Votre fils qui vous aime bien,*

JEAN LEMIEUX.

M.—Vous avez fait une excellente lettre, car elle renferme un exposé clair du sujet, une réponse aux objections prévues, et un mot pour toucher le cœur de la personne sollicitée.

Evidemment le texte que nous donnons n'est pas pour être dicté. Les élèves feront quelque chose du même genre sous la direction du maître ou de la maîtresse. On pourra se servir de ce texte pour le comparer à ceux des élèves qui pourront être cependant très bons quoique différents dans les termes.

## Histoire de l'Eglise

### I. *L'état du monde avant la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Il vous est impossible, mes chers enfants, de comprendre la révolution opérée par Notre Seigneur Jésus-Christ et Son Église, si nous ne jetons pas ensemble un coup d'œil sur l'état du monde à l'époque où le Divin Libérateur y apparut.

A vrai dire, les grands peuples avaient disparu, les Romains étaient les seuls maîtres de la terre. Or, les vaincus étaient les esclaves des vainqueurs.... Ceux-ci étaient de beaucoup les moins nombreux, mais le joug de fer sous lequel les autres étaient maintenus ne leur laissait aucun espoir.... Une fois, ils tentèrent de se révolter, car leur sort était affreux.... on en fit périr cent mille..... Ce fut tout.... Un riche romain possédait cinq à six mille esclaves disséminés dans ses propriétés à la ville et à la campagne.... On les traitait incomparablement moins bien que nos animaux domestiques.... Le riche romain partageait sa vie entre les plaisirs de la table, les bains, les jeux et le cirque.... A table, pour distraire les convives, des esclaves combattaient et s'entretuaient, on applaudissait ceux qui savaient mourir dans la pose la plus héroïque ou la plus gracieuse.... Tel autre invitait ses amis aux repas de ses murènes (1) et leur jetait des esclaves vivants qui étaient dévorés sous leurs yeux.... Accusait-on quelque convive d'avoir bu avec excès, immédiatement il prouvait que sa main était encore ferme en abattant d'un seul coup, la tête d'un de ses esclaves présents au festin.

L'extravagante cruauté de ces maîtres du monde ne connaissait aucun frein... Les dames romaines traitaient de même les femmes qui les servaient, s'amusaient à planter de longues épingles sur leurs bras nus, elles allaient ensuite se distraire à l'amphithéâtre et sourire à la vue des gladiateurs qui s'entretuaient sous leurs yeux... L'orgueil du riche était sans bornes et la cruauté qui nous revolte était comme le témoignage de sa puissance... il en était fier.

La religion des romains ne pouvait mettre un frein à leurs passions, ils avaient eu soin de diviniser les vices, de sorte que, les commettre, c'était honorer les dieux... Il y avait le dieu de l'ivresse, le dieu du vol, le dieu du mensonge et de la trahison, le dieu des avarés, le dieu de la haine, le dieu des plaisirs....

Du sein de cette société corrompue, parfois la voix d'un sage tentait de s'élever... elle ne pouvait se faire entendre et il soupirait: « Il faudrait qu'un dieu descende du ciel pour nous apprendre la sagesse et nous enseigner la vérité. » C'était le règne de la force dans toute sa brutalité, dans toute sa démence.

La société était universellement partagée en deux classes: les puissants et les faibles, les tyrans et les victimes. En haut, le luxe, le despotisme, la cruauté; en bas, le martyre sous toutes ses formes; en haut, le rire insolent, la joie bruyante, les fêtes sans fin; en bas, les gémissements, les cris, les larmes, l'écrasement jusqu'à la mort. Et en dehors du monde romain, quelques peuplades préservées de la conquête par les forêts profondes dans lesquels elles vivaient, adoraient des divinités farouches auxquelles elles offraient des sacrifices humains....

(1) Poisson qui se nourrit de chair.

Il y avait encore un peuple, tributaire sans doute, mais pas encore fondu dans le colossal empire, un peuple qui depuis quatre mille ans, vivant dans l'attente, avait jeté à tous les coins du monde son magnifique espoir : « Les temps sont accomplis... le Libérateur du monde va venir... Il sera la lumière des nations ».

Toute la terre avait les yeux fixés sur cette petite province de Judée où devait naître le Sauveur...

Mais le peuple qui s'appelait le peuple de Dieu, car seul, dans le monde entier, il avait gardé la croyance et l'adoration d'un seul Dieu Créateur et Maître de l'univers, d'un Dieu tout puissant et juste, infiniment bon, présent en tout lieu, possédant toutes les perfections; ce peuple, dépositaire de la loi divine, était tombé dans de graves erreurs... L'orgueil égarait ses désirs... Il attendait un Sauveur qui le vengerait des Romains, qui marcherait à sa tête pour la conquête de l'univers, qui lui donnerait des richesses et des honneurs incomparables et, en attendant, chez ce peuple aussi, le riche, le puissant, le pharisien, dédaignait et méprisait le pauvre, l'ouvrier, le publicain.

C'est au milieu de ce désordre, de ces erreurs, de cette folie, qu'un homme parut sur les bords du Jourdain; il dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes accablés sous le poids de fardeaux trop lourds et je vous soulagerai... Je suis la voie, la vérité et la vie ». Les foules le suivaient jusqu'au désert pour entendre sa parole consolatrice et il guérissait tous les malades qu'on lui amenait... Aussi quand on vient lui demander qui il est, s'il est vraiment Celui qui doit venir, il résume ce qu'il a accompli. « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent et l'Évangile, la Bonne Nouvelle, la vérité est enseignée aux pauvres ». Jusqu'alors, qui donc parlait aux pauvres? Qui donc s'occupait d'instruire le pauvre? C'était là le trait caractéristique du Libérateur, sa première révolution.

Plus tard il nous enseignera à parler à Dieu en disant : « Notre père. » C'est nous apprendre que nous sommes tous frères... il établit l'égalité devant Dieu. « Le plus grand d'entre vous, dit-il, est celui qui sera le serviteur de tous ». Il ajoute : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » Et il prodigue les miracles, il est Fils de Dieu, Dieu lui-même.

« Il est venu pour chercher et sauver ce qui était perdu ».

Il choisit douze bateliers de la Galilée, il les pénètre de sa doctrine... il les interroge pour sonder leur foi : « Qui dit-on que je suis? Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, d'autres, Elie, d'autres, un grand prophète.—Et vous, qui dites-vous que je suis? Un d'eux, Simon, répondit : « Vous! Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu! » Et Jésus répondit : « Tu es bienheureux, Simon, car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon père qui est dans le ciel, et moi je te dis que tu es Pierre, que sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et que les portes (1) de l'enfer ne prévaudront (2) pas contre elles ».

Ceci se passait à Césarée.

Plus tard encore, Jésus donna à Pierre toute autorité sur les autres apôtres (qui furent les premiers évêques) sur les 72 disciples (qui furent les premiers prêtres) et sur tous les fidèles... Voici les éléments de l'Église catholique qui se forment, se coordonnent sous le regard de son Chef, Notre Seigneur Jésus-Christ. Au moment de quitter la terre il ordonne à Pierre d'affermir ses frères dans la foi et il ajoute :

(1) Les puissances.

(2) Elles ne domineront pas.

« J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas ». « Allez, dit-il, aux apôtres et aux disciples réunis, allez, enseignez toutes les nations... je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles ». Ces dernières paroles, il les disait au moment de remonter au ciel, après avoir racheté le monde en mourant sur la croix....

L'Église naissante, douze pauvres pêcheurs, quelques disciples, Marie, mère de Jésus, sont enfermés dans une grande salle, à Jérusalem; ils prient, car le divin Maître leur a promis de leur envoyer l'Esprit-Saint, le Consolateur après son départ. « Celui qui vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit ». Ils prient et se cachent, car ils ont grand peur des Juifs... Ces Juifs, qui attendaient un conquérant, un roi, un triomphateur, n'ont pas voulu reconnaître pour chef et pour maître l'ami du pauvre, du publicain, qui protégeait le repentir et lui accordait le pardon... Ils l'ont accusé, condamné, crucifié... Trois jours après, il est sorti glorieux de son tombeau, mais les gardes qui en ont été les témoins, ont été payés pour se taire... Cinq cents disciples l'ont suivi, ont mangé avec lui, l'ont vu monter au ciel; mais ils n'osent en parler qu'entre eux et à voix basse, c'est pour cela qu'ils sont enfermés, de peur des Juifs...

Oh! l'Église du Christ, Société destinée à couvrir le monde, à régénérer le genre humain, telle est ta semence... Une poignée d'hommes ignorants, ils ne savent que conduire une barque et jeter des filets; et ils se tiennent enfermés, car ils ont peur.

... Seigneur Jésus! envoyez leur votre Esprit qui leur fasse souvenir de ce que vous leur avez dit: « Allez... enseignez! »

Y. D'ISNE.

---

### READING (1)

---

That teaching may produce the best results, it is necessary that the will, of the person receiving instruction, be, with respect to the subject of the lesson, neither antagonistic nor passive, but active,—in a word, that he be desirous of learning. « You can drive a horse to the water but you can't make him drink unless he wants to, » says the old proverb.

Though the wish to learn is natural, and may be said to be present in all children that are not imbeciles, yet it needs careful cultivation, is easily deadened and in many cases absolutely killed by wrong methods.

Modern pedagogues and psychologists maintain that in teaching and in learning this subject, it is a wise economy of the will power and attention of the learner to follow nature's plan. The child has some knowledge of things and of words on his entering school; he acquired the idea dog, not by putting all the different parts of a dog together to make the animal; but by seeing a number of dogs; he learned the name dog not by being told the three sounds that make up the word dog, but by hearing the word as a whole, and if he should not happen to learn to read, he will go to his grave without

---

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

being aware of the very interesting fact that the word in question is a monosyllable composed of three letters, which when sounded in the orthodox fashion produce the sound *deeogee*, a name under which no self respecting dog would consent to be known. Since the child becomes acquainted with language not by learning simple sounds, still less by learning simple letters, but by hearing complete words, his first lessons should be in reading complete words, not sounds, still less letters. This, the natural method, should be followed absolutely in teaching young children to read and write; if it had been universally acted upon in the past there would not be, at the present day, such a large number of persons unable to read or write, even to sign their own names, though these same persons had, when children, attended school for three or four years.

In what does the natural method consist? It consists in teaching the child to read the printed or written word as a whole before dividing it up into either letters or sounds.

HOW TO PROCEED:—A picture, let us say of a man, is shown, the child says what it represents; the word *man* is written on the blackboard, care being taken not to unite the letters; the written word is pointed out and the child told that it reads *man*; he is then called upon to name a second picture, say of a pan; the word *pan* placed immediately beneath *man* is read instantaneously; a third picture, a fan is presented, the word *fan*, written below *man*, is read without difficulty.

Efface the three words and write them anew as follows:

man	pan	fan
pan	fan	man
fan	man	pan

The child is now expected to show the words *man, pan, fan*, wherever found; this having been satisfactorily accomplished, the board cleaned, and the words, once more written on it as below,

man	pan	fan
man	pan	fan
man	pan	fan,

he is asked to rub off in the first line the like parts in each word, and in the second line the unlike parts; this having been done, what is left on the blackboard will present the following appearance:

m	p	f
an	an	an
man	pan	fan

Pointing out the first *an*, in the second line, read it aloud, after which the child will read, without hesitation, the other *an*'s, in the same line.—Then let him read *man* the first word of the third line.—Finally showing him simultaneously the *m* of the first line and the *an* of the second, have him sound them almost together, with the very shortest of pauses after *m* before pronouncing *an* (*m-an*). The greatest care should be taken not to allow the child to say *em* or *mee*, he should sound it as the first two letters in the word *met*. If told only what is absolutely impossible for him to find out for himself, and thoroughly drilled on the first word, the young scholar will take a pleasure in analysing each of the other words into the two parts already indicated.

Again clean the blackboard. Tell the child to watch attentively as you intend asking him to write a word. Write *man* slowly and carefully, two or three times before him, then efface your work and let him try. His first efforts will be very crude, but do not despair, find something to praise in what he has done. Write the word a second time and allow him to correct his work by comparison with yours. Clear the board once more and give him another chance; then write *man* anew and have him correct his work as before. Do not wait till he can reproduce the first word very well before permitting him to try his hand on *pan* and *fan*,—he will acquire passably good writing in due time,—as the only object in view, in making him write now, is to teach him to see and observe the words presented to him, with such accuracy, as will enable him to recognize them ever afterwards. It is needless to add that in the writing proposed, *there is absolutely no question of fine penmanship, calligraphy, up strokes, down strokes, hair lines, shaded lines, or of capitals*; the copying introduced is simply a means of helping the child in the difficult task of learning to read; it is a recognition of the child's love of activity by encouraging his imitative faculty; it is simply a question of learning by doing.

The first lesson, now being finished, the words, *man*, *pan*, *fan* should be placed on a single line on the blackboard, and the child allowed to copy them a certain number of times; he must not however be permitted to continue doing so until he is weary of the exercise and has lost all interest in it.

In writing the words on the board, as a model for the pupil, each letter should be separated from the one following it, and none of them should begin with a connecting curve; thus neither the *p* nor the *a* should be preceded by the useless hook with which they are so generally provided. Let the letters be in shape somewhat like the *italics* used in the present article, as plain and simple as possible; it is a mistake to make them either very large or very small, or to slant them.

(To be continued)

J. AHERN.



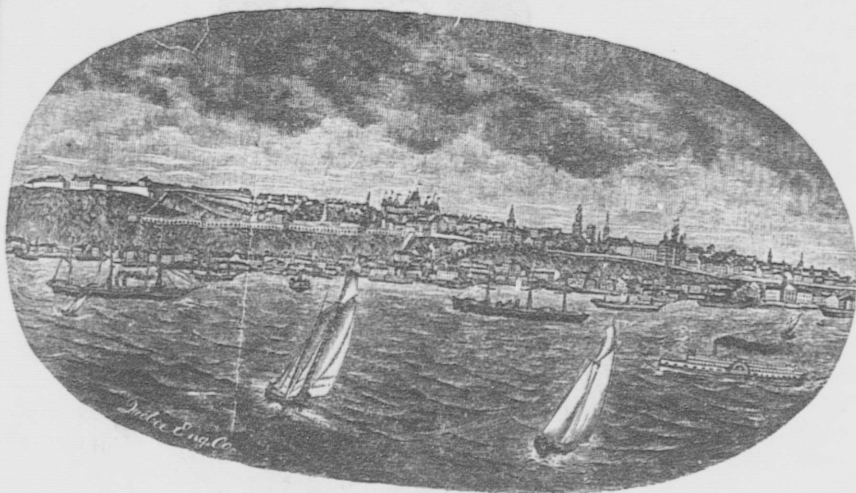
## HISTOIRE DU CANADA

## ENSEIGNEMENT ORAL

2ème Causerie:—CHAMPLAIN

1608 à 1635

Lorsque vous visiterez la ville de Québec pour la première fois, mes enfants, vous serez émerveillés à la vue de son site incomparable, et les édifices, les jardins, les monuments, les belles résidences qui font l'ornement de ses principales rues vous intéresseront beaucoup. En parcourant les grands faubourgs de la vieille cité, vous serez étonnés du nombre considérable de fabriques et de magasins établis dans Saint-Roch, Saint-Sauveur et Saint-Jean.



QUÉBEC

La capitale de notre province contient dans ses limites *quatre-vingt mille habitants*. Au point de vue religieux, elle est divisée en cinq paroisses catholiques. Plusieurs maisons d'éducation, un grand nombre d'écoles, des hôpitaux, des orphelinats, des monastères y ont été établis pour le plus grand bien du public. Quelques églises protestantes ont aussi été bâties par nos frères séparés.

Québec est le siège du Parlement provincial. Un beau palais législatif (que l'on nomme aussi le Parlement ou la Chambre) a été élevé il y a quelques années sur un des plus hauts points de la ville.

Bâtie sur le cap Diamant, Québec domine la superbe vallée de la rivière Saint-Charles, la riante côte de Beaupré, l'île d'Orléans et les hauteurs de Lévis. Le fleuve Saint-Laurent coule fièrement à ses pieds et amène dans ses murs, par la navigation intérieure et la navigation océanique, la prospérité commerciale.

Voilà ce qu'est Québec aujourd'hui, la ville bien-aimée du Canadien français, sa ville historique par excellence.

Par l'imagination, mes petits amis, remontons à trois cents ans en arrière: nous serons en 1605.

Allons visiter de nouveau le cap Diamant et l'emplacement que Québec devait occuper plus tard. Une montagne couverte de forêts sauvages se présente à vos regards. Le fleuve caresse toujours le vieux rocher, mais il est désert. Seuls quelques canots d'écorce conduits par de farouches sauvages troublent le calme de ses eaux profondes. Pas une seule maison ne s'élève ni au pied de la montagne, ni sur son sommet. Tout est silence, hors les cris poussés par les bêtes fauves.



*Champlain-*

En 1608, par une belle journée de juillet (le 3) un navire français remontait le fleuve en vue de l'île d'Orléans. Un bon vent gonflait les voiles du vaisseau dont tout l'équipage se tenait sur le pont, regardant avec admiration le panorama qui s'offrait à leurs regards étonnés. Le rocher de Québec semble fixer leur attention. Les promontoirs pittoresques du cap Diamant et de Lévis, la superbe rade qui s'étend de Québec à l'île d'Orléans a gagné l'admiration du chef de l'équipage, *Champlain*. Son choix est fait: la ville qu'il veut fonder s'élèvera au pied et sur le cap Diamant, autrement dit le rocher de Québec. En débarquant, Champlain mit ses hommes

à l'œ  
légis  
fosses  
seuls  
L.  
A.  
un sai  
« J  
Champ  
person  
Ce qu'o  
dans le  
endre e  
« O  
omme  
observai  
omme  
ans sa  
our le s  
que le  
ivent s  
gner Jé  
Main  
anada.  
Samu  
naquit  
hamplain  
En 16  
ient fon  
emier ét  
vages le  
alliés fi  
En 162  
en 1632  
ra le res  
urent une  
En 1634  
Pères Jé  
Quelque  
ent venus  
heureux  
Profonde  
sionnaires  
Il mouru

à l'œuvre, et bientôt, on vit s'élever à la Basse-Ville, à l'endroit où est aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires, des magasins et un corps de logis, entourés de fossés pour les protéger contre les attaques des sauvages, qui, jusque-là, avaient été les seuls maîtres du pays.

La Nouvelle-France était fondée: *juillet 1608.*

Admirez avec moi ce portrait de Champlain, tracé par feu M. l'abbé Laverdière, un saint prêtre canadien, un historien distingué:

« Jamais homme ne fut plus universellement regretté, ni ne méritait plus de l'être. Champlain avait un grand sens, beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et personne ne sut mieux que lui prendre un parti dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant pour les malheureux, un grand fonds d'honneur et de probité.

« On voit, en lisant ses mémoires, qu'il n'ignorait rien de ce que doit savoir un homme de sa profession. On y trouve un historien fidèle et sincère, un voyageur qui observait tout avec attention, un écrivain judicieux, un bon géomètre et un habile homme de guerre. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite, comme dans ses écrits, il parut toujours vraiment chrétien, zélé pour le service de Dieu et pour l'avancement de la religion. Il avait coutume de dire « que le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays des infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ ».

Maintenant, je vais vous raconter sommairement le règne de Champlain au Canada.

Samuel de Champlain est le fondateur de Québec et le père de la Nouvelle-France. Il naquit à Brouage, France, en 1567. Grâce à la protection du bon roi Henri IV, Champlain visita plusieurs fois le Canada.

En 1608, il remonta le Saint-Laurent avec un navire chargé de colons, qui désiraient fonder une France nouvelle sur les bords enchanteurs du grand fleuve. Ce premier établissement fut Québec. Champlain eut à lutter contre les Iroquois, les sauvages les plus redoutables de l'Amérique. En retour, il trouva dans les Hurons des alliés fidèles.

En 1629, les Anglais s'emparèrent pour la première fois de Québec. Ce n'est qu'en 1632 que le Canada fut rendu à la France. Champlain revint au pays, et consacra le reste de sa vie au succès de son entreprise: établir sur les rives du Saint-Laurent une France nouvelle et catholique.

En 1634, Champlain envoya La Violette fonder Trois-Rivières. La même année, les Pères Jésuites ouvraient un collège à Québec.

Quelques années auparavant (1615), d'autres excellents religieux, les Récollets, étaient venus s'établir à Québec dans le but de faire connaître Dieu et son église aux malheureux sauvages idolâtres.

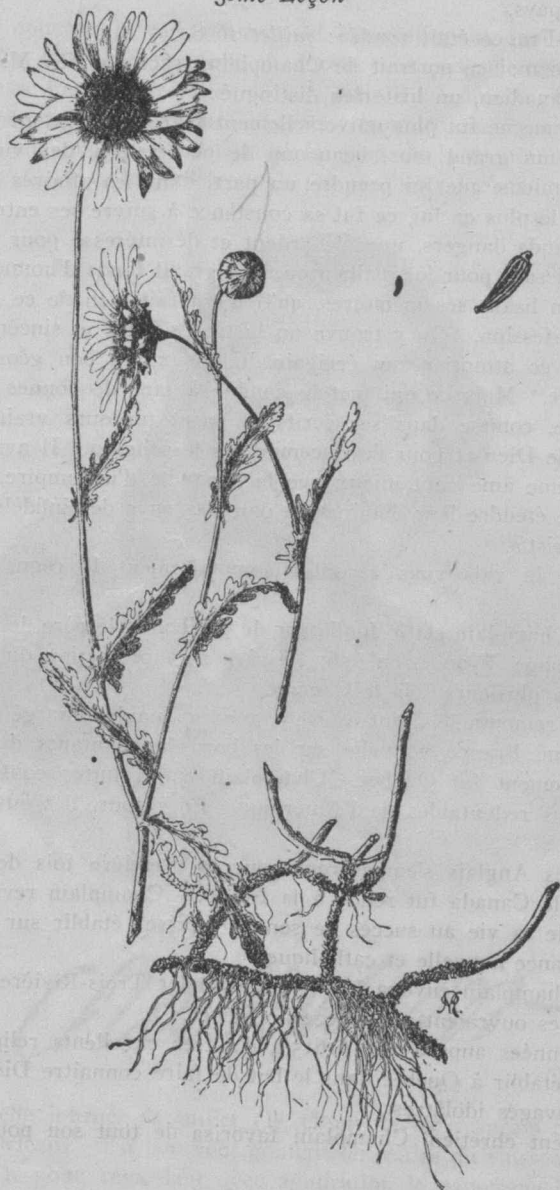
Profondément chrétien, Champlain favorisa de tout son pouvoir les efforts des Missionnaires.

Il mourut pieusement le 25 décembre 1635.

C.-J. M.

## Les mauvaises herbes dans la province de Québec

## 3ème Leçon



LA MARGUERITE BLANCHE

La marguerite blanche est une plante *vivace* très répandue dans nos campagnes. Malgré la beauté de sa fleur, elle cause de grands dommages à l'agriculture. Elle a de courtes et très nombreuses racines qui peuvent produire plusieurs tiges d'environ deux pieds de longueur. Les feuilles de la marguerite sont *crénelées* et *dentées*. Sa fleur est *solitaire*, à *disque* jaune et *rayons* blancs.

Les graines ont  $1/12$  de pouce de diamètre, allongées et par côtes alternant blanches et noires. Un pied de marguerite produit 7,500 graines se répandant avec la plus grande facilité. On comprend avec quelle persévérance il faut détruire la marguerite. A ce sujet, M. O.-E. Dalairé conseille ce qui suit :

« *Destruction.* Faucher, avant qu'elle ne porte graine, la marguerite dans les pâturages et partout où elle se trouve.

« *Rotation suivante:* 1ère année, cultures sarclées; 2ème année, grain, orge et semence de 15 à 18 livres de trèfle à l'arpent; 3ème année, trèfle fauché de bonne heure et pâturage à l'automne. Labour mince le même automne. Grain, trèfle et mil l'année suivante. Prairie 2 ans ».

#### Explication de mots

*vivace:* qui vit longtemps, comme l'espergè.—*crénelées:* feuilles dentelées en forme de créneaux.—*dentées:* qui ont des pointes en dents.—*solitaire:* une seule fleur par tige.—*disque:* le centre rond et jaune de la fleur de marguerite.—*rayons:* les pétales blancs qui entourent le disque de la marguerite.

#### RÉSUMÉ DE LA LEÇON

(Le dicter aux élèves)

La marguerite blanche est une mauvaise herbe très répandue dans nos champs. Elle se multiplie avec une rapidité prodigieuse. Les cultivateurs doivent donc la détruire avec persévérance. Pour rendre ce service à l'agriculture, il faut faucher la marguerite avant qu'elle ne porte graine, partout où elle se trouve.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

#### Éléments de la Doctrine chrétienne

(2ème PARTIE)

#### Leçon IIIe.—Les Bergers

En cette même nuit, de pauvres bergers gardaient leurs troupeaux aux environs de Bethléem.

Tout à coup, ils virent un ange devant eux, et, autour de lui, une éclatante lumière.

Ils furent très effrayés.

Mais l'ange leur dit: « Ne craignez pas, voici que je vous annonce une grande joie. Aujourd'hui le Sauveur est né à Bethléem; vous trouverez là un petit enfant, enveloppé de langes et couché dans une crèche; c'est le Sauveur que Dieu a promis et que maintenant il envoie ».

— Quand l'Ange eut fini de parler, une multitude d'autres anges vinrent avec lui.

Ils louaient Dieu et chantaient: « Gloire à Dieu dans les cieus et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Quand les anges eurent fini leurs chants, ils remontèrent dans le ciel.

Mais les bergers dirent:

« Allons jusqu'à Bethléem, et voyons ce que l'Ange nous a annoncé ».

Ils étaient joyeux, ils marchaient vite.

Ils arrivèrent près de l'étable.

Avant d'entrer, ils se découvrirent avec respect.

Ils entrèrent lentement et en silence.

Et que virent-ils ?

Ils virent d'abord la Sainte Vierge et Saint Joseph, puis l'Enfant Jésus.

Il était enveloppé de langes et couché dans une crèche, comme l'Ange l'avait dit.

Pleins d'étonnement et de joie, ils regardèrent longtemps le divin Enfant.

Ils l'adorèrent, le prièrent, lui dirent qu'ils l'aimaient.

Ils retournèrent ensuite vers leurs troupeaux et racontèrent partout ce qu'ils avaient vu et entendu.

— Avec les bergers, allons tout joyeux adorer Jésus enfant ; avec amour baisons ses pieds et ses mains ; disons à Marie de nous le donner ; prions-le de nous bénir.

## LANGUE FRANÇAISE

### COURS ÉLÉMENTAIRE

#### DICTÉES

#### I

##### L'ANGE-GARDIEN

Dieu, mes enfants, a placé à vos côtés un bel ange pour vous guider : on l'appelle l'ange gardien. Il vous montre le chemin du ciel pendant le jour et vous couvre de ses ailes durant la nuit. C'est lui qui vous donne de bonnes pensées et c'est encore lui qui chasse les malins esprits.

Aimez votre bon ange, mes petits amis, et laissez-vous guider par lui. Priez ce beau compagnon de vous défendre contre les démons.

EXERCICE.—*a.* Placer dans des colonnes séparées : les *noms*, les *adjectifs*, les *pronoms*, les *verbes*. *b.* Donner la fonction des mots suivants : Dieu, enfants, côtés, ange, guider.

#### II

##### LES COUVERTURES

Les couvertures sont en laine ou en coton. Celles de laine sont beaucoup plus chaudes que celles de coton. La laine provient de la toison des moutons. Le coton est la bourre d'un arbre des pays chauds qu'on appelle le cotonnier. Sa fleur ressemble à celle du lis de nos jardins. Son duvet est aussi blanc que la neige.

EXERCICE.—Faire conjuguer au tableau tous les verbes aux temps indiqués.

## RECITATION

## L'ANGE GARDIEN

Veillez sur moi quand je m'éveille  
 Bon ange, puisque Dieu l'a dit ;  
 Et chaque nuit quand je sommeille,  
 Penchez-vous sur mon petit lit.  
 Ayez pitié de ma faiblesse,  
 A mes côtés marchez sans cesse,  
 Parlez-moi le long du chemin ;  
 Et pendant que je vous écoute,  
 De peur que je ne tombe en route,  
 Bon ange, donnez-moi la main.

MADAME DESBORDES-VALMORE.

## COURS MOYEN

## DICTÉES

## I

## PIÉTÉ FILIALE

La piété filiale comprend tout ce que nous devons à nos parents : amour, respect, reconnaissance, dévouement. Quelle que soit l'affection d'un enfant pour ses parents, elle n'égalera jamais la tendresse dont il est l'objet de leur part. Les chauds baisers d'une tendre mère, sa sollicitude, sa vigilance, sa joie, ses alarmes, ont-ils rien de comparable, et l'enfant pourra-t-il jamais répondre à tant d'amour, à tant de soins ? Heureusement, la tendresse maternelle est désintéressée, elle trouve sa satisfaction en elle-même. Le bonheur de vos parents dépend surtout de votre conduite, enfants. Voulez-vous payer une partie de votre dette, honorez-les, c'est-à-dire ne faites rien qui puisse les humilier, les affliger, ni même les contrarier ; soyez sincèrement pieux ; que toute votre conduite soit irréprochable, exemplaire telle en un mot que vos parents soient fiers de vous et qu'ils puissent s'honorer de leur titre de père et de mère. Obéissez-leur avec soumission, car ils ne vous commandent que dans votre intérêt et pour votre plus grand bien ; allez même au devant de leurs désirs, c'est le moyen de leur prouver que vous les aimez sincèrement.

EXERCICES.—I. *Piété filiale*, vertu qui nous indique nos devoirs à l'égard de nos parents.—*dévouement*, avec un *e* ou un accent circonflexe.—*vigilance*, d'un mot latin qui veut dire veiller, prévoyance.—*désintéressé*, qui n'est pas poussé par l'intérêt.—*irréprochable* de *in*, privatif et *réprochable*, *n* se change en *r*, s'assimile à l'*r* du radical.—*leur*. Faire remarquer que le pronom *leur* ne change pas au pluriel.

II. ANALYSE.—La première phrase.

## II

## LE PREMIER CITOYEN DE QUÉBEC

En 1617 arriva Louis Hébert, qui a été le premier chef de famille de Québec, et, *conséquemment*, le premier citoyen du Canada. *En effet*, avant Hébert, les *émigrants* français n'avaient guère été que des *oiseaux de passage* venus dans la colonie pour s'y livrer à la traite des *pelletteries*, et bien *résolus* de retourner en France aussitôt après y avoir fait fortune. Hébert, au contraire, vint à Québec, accompagné de sa femme et de ses trois enfants, avec l'intention *de s'y fixer* d'une manière permanente.

HUBERT LARUE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*conséquemment*: faire exprimer autrement: en *conséquence* ou bien *par là même*.—*En effet*: même exercice: effectivement.—Une *foule* de noms précédés d'une *proposition* peuvent former une locution adverbiale.—*émigrants*: ceux qui *quittent* leur pays pour aller dans un autre qu'ils adoptent.—*oiseaux de passage*: c'est-à-dire qu'ils ont fait comme les oiseaux qui ne viennent au pays que pendant la belle saison.—*venus* et *résolus*: se rapportent à *oiseaux* et s'accordent comme des adjectifs.—*pelletteries*: peaux d'animaux. Le mot *peau* se disait autrefois *pel*, d'où est venu *peler*, puis *pelage*, *pelletterie*, *pelletier*, *pellicule*.—*de s'y fixer*: exprimer autrement: *d'y demeurer*, *d'y rester*, *de s'y établir*.

## REDACTION

## A L'ÉCOLE

On va à l'école pour apprendre à prier, à lire et à écrire. Quand on sait lire et écrire on apprend le catéchisme, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, etc.... on fait des devoirs.

Un bon élève écoute toujours le maître: il apprend bien ses leçons et fait ses devoirs avec application.

Un mauvais élève n'écoute pas le maître, n'étudie pas ses leçons et fait mal ses devoirs ou ne les fait pas du tout; il reste toujours ignorant.

Les bons élèves reçoivent toujours des récompenses du maître et de leurs parents; les mauvais élèves, au contraire, sont toujours punis.

Je veux être un bon élève; non pas pour avoir des récompenses et ne pas mériter de punitions, mais parce qu'un bon élève s'instruit et que je veux m'instruire.

## PRÉPARATION

Pourquoi va-t-on à l'école?—Quand on sait lire et écrire qu'apprend-on?—Ne fait-on qu'étudier?—Que fait un bon élève?—Que fait un mauvais élève? écoute-t-il le maître? apprend-il ses leçons?—fait-il bien ses devoirs?—les fait-il toujours?—S'instruit-il?—Que reçoivent les bons élèves? et les mauvais?—Voulez-vous être un bon ou mauvais élève?—Est-ce seulement pour avoir des récompenses et éviter des punitions que vous voulez être bon élève?—Vous avez dit qu'un mauvais élève ne s'instruit pas?.....



## RECITATION

## LE CHAT ET LE FROMAGE

Un homme en son buffet avait mis un fromage  
 Lorsque par une fente il aperçoit un rat;  
 Vite, il y fait entrer son chat,  
 Afin d'empêcher le dommage;  
 Mais notre Mitis, aux aguets,  
 Mange le rat d'abord, et le fromage après.

LE BAILLY.

## COURS SUPÉRIEUR

## Orthographe, Idées et Grammaire

## DICTÉES

## I

## PREMIÈRE SCÈNE DE NOTRE HISTOIRE

Un jour, au milieu du *déchaînement de toutes les haines et de tous les désordres*, trois petits vaisseaux montés par quelques marins sous le commandement d'un homme doué d'une âme généreuse, déployant leurs voiles à la brise du ciel, s'éloignèrent de cette terre d'Europe, où l'orgueil de l'esprit et la corruption du cœur préparaient de si *formidables catastrophes*. Une parole chrétienne et royale les *avait envoyés*, une main sacerdotale les avait *bénis*, et ils allaient vers une terre barbare où ils devaient être les messagers de la foi et de la civilisation. *Le souffle de Dieu les poussa*: au bout de quelques semaines, ils *abordèrent* à une plage inconnue où se trouvait une *bourgade* indienne, et leur chef y planta une croix. Cette plage, *c'était* la plage de Gaspé, *c'étaient* des Français, nos pères; ce chef, *c'était* Jacques Cartier. Jacques Cartier, prenant possession du sol au nom de son souverain et y plantant une croix, *c'était* la France monarchique et chrétienne, *c'était* la race française elle-même, qui, à la face du ciel, devant ce *peuple enfant*, en présence de cette nature superbe où la grandeur de Dieu éclatait dans ses œuvres, *jurait* de sauver ces âmes idolâtres, de civiliser ces tribus indiennes, de christianiser cette terre nouvelle, de combattre la *force inique*, d'être enfin, sur ce continent encore vierge, pionnier, apôtre et soldat.

THOMAS CHAPAIS.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*déchaînement de toutes les haines et de tous les désordres*: guerres de religion.—*formidables catastrophes*: grands malheurs, renversement de l'ordre régnant opéré par la Révolution.—*avait envoyés*: sujet, *parole*; compl. dir., *les* (vaisseaux).—*bénis*: leur avait souhaité du bien; quand ce participe est synonyme de *consacré*, on l'écrit *bénit*, (bénits, bénites).—*Le souffle de Dieu les poussa*: exprimez autrement: *Dieu leur donna un vent favorable*, ou autre.—*abordèrent*: donnez la racine de ce mot et des mots de la même famille: *bord*; *border*, *bordure*, *bordage*, *abord*, *abordage*, *déborder*, *transborder*, *d'abord*, etc.—*bourgade*:

amas de demeures formant un *bourg*, un village.—*c'était*: le pléonasme d' (*ce*, cette plage) produit le même effet que s'il y avait une interrogation.—*c'étaient*: même remarque que la précédente. De plus *étaient* est au pluriel parce que le mot suivant *des Français* est au pluriel.—*peuple enfant*: les sauvages qui étaient aussi insouciant de l'avenir, aussi imprévoyants que des enfants.—*jurait*: faisait serment.—*inique*: injuste. Donnez le contraire: *équitable*; donnez les deux noms de même famille que ces deux adjectifs? *équité*, *iniquité*: le second n'est que le premier modifié par le préfixe *in* négatif.—*ce continent*: l'Amérique.

Relevez tous les pronoms de la dictée.

## ANALYSE

Au bout de quelques semaines, ils abordèrent à une plage inconnue où se trouvait une bourgade indienne, et leur chef y planta une croix.

Deux principales et une complétive.

• 1<sup>ère</sup> PRINCIPALE: *Au bout de quelques semaines, ils abordèrent à une plage inconnue.*

2<sup>e</sup> PRINCIPALE: *leur chef y planta une croix.* Ces deux principales coordonnées sont unies par la conjonction *et*.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *plage*: *où se trouvait une bourgade indienne.*

— *Au bout de quelques semaines* est le complément circonstanciel de *abordèrent*. Ce complément est rattaché au verbe par la préposition *au bout de* qu'on pourrait remplacer par *après*.

— *où* est un pronom relatif compl. circonstanciel de *se trouvait*.

— *y* est un pronom qui remplace *plage* et qui est complément circonstanciel de *planta*.

Après ces remarques faire l'analyse de tous les mots.

## II

## LES RELIGIEUSES AU DÉBUT DE LA COLONIE

La Mère de l'Incarnation fut la première en date comme en génie et en sainteté à la tête de cette armée d'épouses du Christ qui vinrent dresser leurs tentes dans les bois, au milieu des sauvages du Canada. Jalouses des travaux des missionnaires, ces saintes femmes ne voulurent pas se montrer moins fortes et moins généreuses, et laisser les hommes cueillir seuls les palmes du sacrifice. A peine, en effet, la colonie avait-elle pris naissance et ouvert les portes des missions, qu'un long murmure partit des divers points de la France. C'était le signal du départ de ces colombes du Seigneur, qui, emportées par le souffle de l'apostolat, s'élevaient du sein des cloîtres et des cités et venaient s'abattre sur nos rivages. Rien ne put effrayer leur charité: ni la vaste étendue des mers, ni les récifs inconnus, ni l'horreur des tempêtes, ni les glaces des hivers, ni la crainte des plus affreux supplices. Elles s'avancèrent sur les montagnes de l'océan, et viennent bâtir leurs nids féconds dans les cavernes des serpents et des ours... Enfants des bois, quels ne furent pas votre étonnement et votre admiration en voyant ces timides vierges affronter tant de périls par dévouement pour vous, par amour pour vos âmes!

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*épouses du Christ*: les religieuses.—*vinrent*: qui (dont l'antécédent est *épouses*) est du pluriel.—*dresser leurs tentes*: s'établir.—*jalouses*: était-ce mal d'être jalouses ainsi? Non, elles étaient désireuses d'avoir leur part des travaux pour se dévouer comme les missionnaires.—*voulurent*: les temps primitifs: *vouloir*, *voulant*, *voulu*; je *veux*, tu *veux*, il *veut*; je *voulus*, etc.; irrégularité: ind. prés. *ils veulent*; subj. pr. que je *veuille*, que tu *veuilles*, qu'il *veuille*,

men  
votr  
fair

qu'ils *veillent*. A l'impératif, on dit *veille, veuillez* pour prier, inviter; mais pour commander un acte de ferme volonté, on dirait *veux, voulons, voulez*.—*apostolat*: qualités qui font l'apôtre, travaux apostoliques.—*cloître*: couvent dont les religieuses ne sortent jamais; partie du couvent où les séculiers ne pénètrent pas.—*vaste*: remplacez par un autre mot: *immense*.—*réécifs*: rochers à fleur d'eau.—*montagnes de l'océan*: les vagues énormes.—*leurs nids féconds*: leurs couvents, où un grand nombre de religieuses feront l'éducation d'un nombre incalculable d'enfants.—*cavernes des serpents et des ours*: au milieu des sauvages qui sont comparés à ces bêtes sauvages.—*Enfants des bois*: l'auteur *apostrophe* aussi les sauvages, c'est-à-dire s'adresse directement à eux.—*quels*: justifiez l'orthographe: attribut de *étonnement* et de *admiration*, l'un masculin et l'autre féminin.

## ANALYSE

C'était le signal du départ de ces colombes du Seigneur, qui, emportées par le souffle de l'apostolat, s'élevaient du sein des cloîtres et des cités et venaient s'abattre sur nos rivages.

Une *principale* et deux *complétives*.

PRINCIPALE: *c'était le signal du départ de ces colombes du seigneur.*

1<sup>ère</sup> COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de *colombes*: *qui s'élevaient du sein des cloîtres et des cités.*

2<sup>ème</sup> COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de *colombes*: *(qui) venaient s'abattre sur nos rivages.*

— EMPORTÉES par le souffle de l'apostolat est un complément attributif de *qui* dont l'antécédent est *colombes*.

Le sujet (*qui*) de la seconde complétive explicative est sous entendu; les deux complétives sont coordonnées et unies par la conjonction *et*.

Après ces remarques, il est facile d'analyser tous les mots.

## RECITATION

## LA JEUNESSE

## Fragment

Plus haut! toujours plus haut vers ces hauteurs seréines  
Où nos désirs n'ont pas de flux et de reflux,  
Où les bruits de la terre, où le chant des sirènes,  
Où les doutes railleurs ne nous parviennent plus!

Plus haut dans le mépris des faux biens qu'on adore;  
Plus haut dans ces combats dont le ciel est l'enjeu;  
Plus haut dans vos amours! Montez, montez encore  
Sur cette échelle d'or qui va se perdre en Dieu.

VICTOR DE LAPRADE.

## COMPOSITION

## SUJET À TRAITER

## UN REPROCHE À VOTRE FRÈRE AINÉ

*Votre frère aîné, absent de la maison depuis plusieurs mois, demande constamment de l'argent à votre mère. En lisant sa dernière lettre, vous avez remarqué que votre mère s'est mise à pleurer. En écrivant à votre frère dites-lui qu'il a tort de faire pleurer maman.*

## SUJET TRAITÉ

Bien cher Louis,

Tu sais combien je t'estime et j'ai de l'amour pour toi ! Tu es mon aîné et, lorsque j'étais bien petit, tu prenais ma défense contre les camarades méchants. Je n'ai rien oublié de tes bienfaits pour moi, et c'est avec un sentiment de fraternelle reconnaissance que je me les rappelle tous les jours.

Nul plus que moi n'a regretté ton absence de la maison. Je me rappelle avec attendrissement ta dernière parole au moment de ton départ. Oui, j'ai fait tout le possible pour contenter maman. Je m'applique en classe pour lui faire plaisir et je suis si heureux quand elle me dit que je la contente bien !

Mais, bien cher Louis, d'où vient que tu lui donnes maintenant du chagrin, toi ? Hier soir—et combien cela me coûte de te le dire !— après avoir lu ta lettre, maman s'est prise à pleurer ; elle disait que tu lui faisais de la peine, beaucoup de peine.

Est-ce parce que tu lui demandes peut-être trop d'argent ? Est-ce parce que tu lui écris sans avoir pour elle le respect et l'amour qu'elle mérite ? Je ne sais. En tout cas, bien cher Louis, pour épargner les larmes de ma mère qui sont si amères pour moi, tâche de lui demander moins d'argent à l'avenir ou de lui témoigner, en lui écrivant, beaucoup de respect et d'amour filial. Tu ne lui feras plus de la peine, c'est entendu, et tu me rendras heureux. N'est-ce pas qu'il en sera ainsi désormais ?

Ton petit frère qui t'aime toujours et beaucoup.

## Enseignement anti-alcoolique

## PHRASES À ÉTUDIER AU TABLEAU

*L'ivrognerie est l'arsenal de toutes les passions.*

(Saint Ambroise)

*Le vice de l'intempérance est le plus honteux des vices humains.*

(Saint Thomas).

*L'ivrogne n'est pas seulement inutile à la société, dans les affaires privées et publiques ; mais son seul aspect est pénible à tous, il répand des odeurs de mort.*

(Saint Chrys.)

## DICTÉE

*L'ivresse* est un démon *volontaire* : cette passion est la mère de la malice, l'ennemi de la *vertu* ; d'un homme fort et énergique, elle fait un paresseux et un lâche ; d'un tempérant, elle fait un *dissolu*. Que sont les ivrognes, sinon des statues qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas, des pieds et ne marchent pas.

(Saint Basile).

EXERCICE.—*ivresse* : n. c. f. s. suj. de *est*. Ivresse dérive de *ivre*. Autres mots de la même famille : *enivrement*, *enivrer*, *s'enivrer*.—*volontaire* : adj. qui qual. démon ; ce mot dérive de *volonté*. Autres mots de la même famille : *volontiers*, *volontairement*, *involontairement*, *involontaire*.—*vertu* : n. c. f. s. compl. dét. de *ennemi* ; mots dérivés : *vertueux*, *vertueusement*.—*dissolu* : ce mot signifie *sans mœurs*, livré à la débauche ; c'est un adjectif employé ici comme nom.

## HISTOIRE

Quelques écoliers, en vacances, jeunes gens de 16 à 17 ans, s'étaient réunis chez un de leurs confrères. Ils étaient tous de familles très respectables; ils n'auraient jamais voulu donner une mauvaise opinion d'eux-mêmes; ils voulaient *se tenir comme il faut*.

Cependant, passer quelques heures ensemble sans prendre de boisson, il ne fallait pas y songer; aussi, sans être ivres, furent-ils bientôt gais comme pinsons. C...., présumant trop de ses forces, avait *mesuré le coup trop fort*. Il s'aperçut bientôt que la terre tournait plus que d'ordinaire; les objets se multipliaient sous ses yeux fatigués, d'une manière alarmante; il fit pourtant bonne contenance jusqu'à l'heure du souper. C'est là que le ridicule et la confusion l'attendaient. On lui verse une tasse de thé; mais, soudain, son imagination un peu échauffée lui laisse apercevoir trois soucoupes.... Que faire?.... Il voudrait bien ne pas se compromettre en faisant une sottise.... Il se croit obligé de se servir d'une soucoupe. Laquelle choisir?.... Impossible de me tromper en prenant celle du milieu, se dit-il....; et voilà X.... qui verse lentement son thé dans la soucoupe du milieu, c'est-à-dire.... sur la nappe! La honte le dégrisa aussitôt, et il promit bien ne plus se laisser prendre.

L'ABBÉ C. LAROCQUE.

## MATHÉMATIQUES—ARITHMÉTIQUE—CALCUL MENTAL

95. De 6 pommes, ôtez 2 pommes.  
 96. De 9 pommes, ôtez 4 pommes.  
 97. De 8 pommes, ôtez 3 pommes.  
 98. De 7 pommes, ôtez 5 pommes.  
 99. De 5 pommes, ôtez 1 pomme.  
 100. Que me reste-t-il d'un billet de \$5, après avoir payé \$3 au boucher et \$1 au boulanger?  
 101. Deux enfants ont à partager 8 oranges; l'un en prendra la moitié plus une: combien l'autre aura-t-il d'oranges?  
*Réponse.*—La moitié de 8 est 4. L'un des enfants prendra 4 oranges + 1 orange = 5 oranges. L'autre aura 8 oranges — 5 oranges = 3 oranges.  
 102. Une mère de famille avait acheté 9 œufs; elle en a employé 5 pour une omelette; son enfant en a mangé 2 à la coque: combien reste-t-il d'œufs?  
 103. Un homme a \$8 dans sa bourse: que lui reste-t-il après avoir payé \$1 au boulanger, \$3 au cordonnier et \$2 pour divers autres objets?  
 104. Dans les 9 premiers nombres, il y a 4 nombres pairs: combien y a-t-il de nombres impairs? Quels sont-ils?  
*Réponse.*—Il y a 9 — 4 = 5 nombres impairs. Ces 5 nombres impairs sont: 1, 3, 5, 7, 9.  
 105. Un enfant avait 9 billes; il en perd 6 en jouant et en donne 2 à son frère: combien lui en reste-t-il?  
*Réponse.*—L'enfant a en moins 6 billes + 2 billes = 8 billes. Il lui reste 9 billes — 8 billes = 1 bille.

*Problèmes sur les quatre opérations.*

44. Deux courriers doivent faire un même trajet de 24 milles. L'un est à pied et fait 4 milles à l'heure, et l'autre, à cheval, fait 12 milles. Le premier part à 5 heures du matin. A quelle heure l'autre devra-t-il partir pour arriver en même temps à destination?

*Solution.*—Le courrier qui est à pied fait le trajet en  $24/4 = 6$  heures; il arrive donc à 5 heures + 6 heures = 11 heures. Le second courrier fait le trajet en  $24/12 = 2$  heures. Donc il doit partir à 11 heures — 2 heures = 9 heures.

45. A la fin de l'année, un maître, en faisant le compte d'un ouvrier nourri chez lui, trouva qu'il avait dépensé \$460, et que de cette manière, il s'était endetté de \$40. Combien cet ouvrier gagnait-il par mois?

*Solution.*—Si l'ouvrier qui a dépensé \$460 dans un an s'est endetté de \$40, c'est qu'il n'a gagné que  $\$460 - \$40 = \$420$ . Donc dans un mois il ne gagnait que  $\$420 \div 12 = \$35$ .

Un fabricant de chapeaux en a vendu 4 douzaines à un marchand chapelier; celui-ci a payé en billets, en donnant 14 billets de \$4 et 64 billets de \$1. Quel était le prix d'un chapeau?

*Solution.*—Les 4 douzaines de chapeaux = 48 chapeaux, ont coûté  $(\$4 \times 14) + \$64 = \$120$ ; donc 1 chapeau a coûté  $\$120 \div 48 = \$2.50$ .

46. Ce marchand chapelier dit qu'il revendra les chapeaux \$3 pièce. Combien gagnera-t-il sur son marché?

*Solution.*—Le marchand gagne sur chaque chapeau  $\$3 - \$2.50 = \$0.50$ ; sur 48 chapeaux il gagnera  $\$0.50 \times 48 = \$24$ .

47. Un cultivateur fait tondre 620 moutons et 192 agneaux. Les moutons ont donné en moyenne 9 livres de laine chacun, et les agneaux 9 onces seulement. Cette laine en suint vaut \$0.18 la livre. Quelle sera la valeur de toute cette laine après le lavage, si cette opération revient à \$0.01 la livre?

*Solution.*—Les moutons ont produit  $9 \text{ livres} \times 620 = 5580$  livres de laine, et les agneaux  $(9 \text{ onces} \times 192) \div 16 = 108$  livres.  $5580 + 108 = 5688$  livres; quantité totale. Or 1 livre de laine vaut  $\$0.18 + \$0.01 = \$0.19$ . Donc la valeur de toute cette laine sera de  $\$0.19 \times 5688 = \$1080.72$ .

48. Un épicier a vendu au prix de \$0.50 la livre, 792 livres de café qu'il avait payé à raison \$40.48 les 88 livres. Quel est son bénéfice?

*Solution.*— $\$40.48 \div 88 = \$0.46$ , le prix coûtant d'une livre;

$\$0.50 - \$0.46 = \$0.04$  le bénéfice sur 1 livre;

$\$0.04 \times 792 = \$31.68$ , le bénéfice sur 792 livres.

49. Un entrepreneur emploie 74 ouvriers dont le travail journalier lui rapporte \$258; 34 de ces ouvriers sont payés à raison de \$2.10 par jour: 28 à raison de \$1.35, et les autres reçoivent ensemble \$12.60. On demande le prix de la journée de ces derniers et le bénéfice de l'entrepreneur.

*Solution.*— $74 - (34 + 28) = 74 - 62 = 12$ , les ouvriers qui ont reçu ensemble \$12.60;

$\$12.60 \div 12 = \$1.05$ , somme payée à chacun d'eux par jour.

$\$2.10 \times 34 = \$71.40$ ;

$\$1.35 \times 28 = \$37.80$ ;

$\$71.40 + \$37.80 + \$12.60 = \$121.80$ , somme totale payée aux ouvriers.

$\$258 - \$121.80 = \$136.20$ . Bénéfice.

*Problèmes de récapitulation sur les Fractions*

39. Un teneur de livres gagne \$80 par mois; il dépense les  $\frac{2}{5}$  de son gain pour son entretien et en envoie le  $\frac{1}{4}$  à ses parents. On demande quelle somme il lui reste au bout de l'année?

*Solution.*— $\frac{2}{5} + \frac{1}{4} = \frac{8}{20} + \frac{5}{20} = \frac{13}{20}$ , la part de son salaire qu'il dépense. Il lui reste donc  $\frac{20}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$  de son salaire, c'est-à-dire de  $\$80 \times 12$ , de \$960.

$\frac{7}{20}$  de \$960 = \$336. Rép.

40. Les  $\frac{2}{7}$  de la somme que j'ai dans ma poche, augmentés de \$10, font \$66. Combien ai-je?

*Solution.*—Les  $\frac{2}{7}$  de la somme =  $\$66 - \$10 = \$56$ .

$\frac{1}{7}$  de la somme =  $\frac{56}{2}$

$\frac{7}{7}$  de la somme =  $(\frac{56}{1}) \times 7 = \$196$ .

41. Un particulier qui a dépensé les  $\frac{2}{3}$ , plus  $\frac{1}{15}$ , plus les  $\frac{8}{9}$  de son avoir primitif, s'est endetté de \$294.56. Quel était son avoir?

*Solution.*— $\frac{2}{3} + \frac{1}{15} + \frac{8}{9} = \frac{30}{45} + \frac{3}{45} + \frac{40}{45} = \frac{73}{45} = 1 \frac{28}{45}$ ; il a donc dépensé tout son avoir et de plus une somme ne lui appartenant pas, égale aux  $\frac{28}{45}$  de son avoir;

$\frac{28}{45} = 294.56$

1      294.56

— = —

45      28

45      294.56  $\times$  45

— = — = \$473.40

45)      28

42. Les  $\frac{3}{8}$  d'une pièce de toile ont été vendus \$8.64 au prix de \$0.32 la verge. Quelles étaient: 1° la longueur? 2° la valeur de la pièce entière?

*Solution.*— $\$8.64 \div \$0.32 = 27$  verges dans les  $\frac{3}{8}$  de la pièce:

$\frac{3}{8}$  de la pièce = 27 verges

$\frac{1}{8}$  de la pièce =  $\frac{27}{3}$

$\frac{8}{8}$  de la pièce =  $\frac{27}{3} \times 8 = 72$  verges.

$\$0.32 \times 72 = \$23.04$ .

43. Une pièce de drap a coûté \$144. On en a vendu le quart au prix coûtant et sur le reste on a perdu \$0.05 par verge; sachant que la perte a été de \$2.70, on demande quelle était la longueur de la pièce et le prix coûtant d'une verge de ce drap?

*Solution:* Pour chaque 5c contenu dans \$2.70 il y a eu 1 verge vendue à perte;  $\$2.70 \div .05 = 54$  verges vendues à perte.

$\frac{4}{4}$  la pièce entière —  $\frac{1}{4}$  la partie vendue au prix coûtant =  $\frac{3}{4}$  la partie vendue à perte = 54 verges;  $\frac{1}{4}$  de la pièce =  $54 \div 3$ ;  $\frac{4}{4} = (54 \div 3) \times 4 = 72$  verges, longueur de la pièce entière.

$\$144 - 72 = \$2$ , prix d'une verge.

44. Divisez 3424 par  $\frac{3}{4}$ ; raisonnez l'opération.

*Solution:* Changeons 3424 en quarts en multipliant ce nombre par 4;  $3424 \times 4 = 13696$  quarts; il suffit maintenant de trouver combien il y a de fois 3 quarts en 13696 quarts;  $13696 \div 3 = 4565 \frac{1}{3}$ . Rép.

*Autre solution:*  $\frac{3}{4}$  c'est 3 divisé par 4; c'est le quart de 3; c'est une quantité 4 fois plus petite que 3. Si je divise 3424 par 3, je divise par une quantité 4 fois trop grande; la réponse que je trouverai dans ce cas sera 4 fois trop petite; donc il faut multiplier cette réponse par 4. Il est évident que diviser un nombre par  $\frac{3}{4}$  équivaut à diviser le nombre par 3, puis multiplier le quotient trouvé par 4, ou en d'autres termes diviser par  $\frac{3}{4}$  équivaut à multiplier par  $\frac{4}{3}$ .

45. Un marchand achète 75  $\frac{4}{5}$  verges de velours à  $\$3.85$  la verge; il en paye les  $\frac{4}{7}$  avec du drap valant  $\$2.40$  la verge et le reste en argent. Combien livre-t-il de verges de drap et quelle somme débourse-t-il?

*Solution:*  $\$3.85 \times 75 \frac{4}{5} = \$3.85 \times 75.8 = \$291.83$ , coût des 75  $\frac{4}{5}$  verges de velours.

$\frac{4}{7}$  de  $\$291.83 = \$166.76$ , somme payée en drap.

$\$291.83 - \$166.76 = \$125.07$ , somme payée en argent.

$\$166.76 \div \$2.40 = 69 \frac{29}{60}$  verges.

46. Lorsque les  $\frac{3}{4}$  d'une verge de drap valent  $\$2.40$ , combien coûtent  $\frac{5}{7}$  de verge?

*Solution:*  $\frac{3}{4} = \$2.40$ ;  $\frac{4}{4}$  ou 1 verge =  $\$2.40 \times \frac{4}{3}$ , et  $\frac{5}{7}$  de verge =  $\frac{5}{7}$  de  $\$2.40 \times \frac{4}{3} = \$2.28 \frac{4}{7}$ .

47. Le prix de la doublure d'une étoffe est le  $\frac{1}{4}$  de celui de l'étoffe, et 18 verges d'étoffe doublée valent  $\$43.20$ . Quelle est la valeur de la verge de doublure?

*Solution:* En supposant qu'on aurait payé  $\$4$  pour l'étoffe, on aurait donné  $\$1$  pour la doublure. Ainsi l'étoffe doublée aurait coûté  $\$4 + \$1 = \$5$ . Donc sur chaque somme de  $\$5$  contenue en  $\$43.20$ , il y avait  $\$1$  pour la doublure.

$\$43.20 \div \$5 = 8.64$ . C'est contenu 8.64 fois; il y avait  $\$8.64$  pour la doublure. Or il y avait 18 verges de doublure.  $\$8.64 \div 18 = \$0.48$ , prix de la verge de doublure.

48. Un ébéniste a travaillé 9 jours entiers à la confection d'un meuble. S'il le revend  $\$36$ , combien aura-t-il gagné par jour, sachant que les matières premières représentent les  $\frac{3}{8}$  de ce prix?

*Solution:*  $\frac{8}{8}$  le prix total —  $\frac{3}{8}$ , le prix de la matière première =  $\frac{5}{8}$  le prix de la main d'œuvre.

$\frac{5}{8}$  de  $\$36 = \$22.50$ ;

$\$22.50 \div 9 = \$2.50$ , ce que l'ébéniste gagne par jour.



49. Un nombre moins la  $1/2$  de son  $1/7$ , égale 1. Quel est ce nombre?

*Solution:* La  $1/2$  de son  $1/7 =$  son  $1/14$ .

Le nombre — son  $1/14 = 1$ ; donc  $13/14$  du nombre  $= 1$ ; et  $1/14$  du nombre  $= 1/13$ ; et  $14/14$  du nombre, ou le nombre  $= (1/13) \times 14 = 14/13$ . Réponse.

50. Deux aiguilles A et B se meuvent sur un cadran d'un mouvement uniforme et dans le même sens, B allant plus vite que A. On sait que A met 15 heures à faire le tour du cadran et qu'il s'est écoulé 2 heures  $1/2$  entre le moment où les deux aiguilles se sont rencontrées et le moment où elles forment un angle droit. Calculez d'après cela le temps que met l'aiguille B pour parcourir le cadran.

*Solution:* Supposons les 2 aiguilles ensemble; dans 2 heures et  $1/2$  les 2 aiguilles auront avancé mais B sera en avant, et comme elles forment un angle droit, B sera en avant d'A d'une distance égale au  $1/4$  de la circonférence.

A met 15 heures à faire le tour; dans 1 heure A fait  $1/15$  du tour et dans 2 heures  $1/2$ , 2  $1/2$  fois  $1/15 = 5/30 = 1/6$  du tour.

Mais dans le même temps, c'est-à-dire dans  $5/2$  heures B parcourt la même distance, soit  $1/6$  de la circonférence +  $1/4$  de la circonférence  $= 5/12$  de la circonférence.

$$5/12 \text{ de la circonférence} = 5/2 \text{ heures}$$

$$1/12 \text{ de la circonférence} = 5/2 \div 5$$

$$12/12 \text{ de la circonférence} = 5/2 \times 12/5 = 6 \text{ heures.}$$

51. A doit à B une somme égale aux  $2/3$  de ce que B doit à C. B donne \$10 à A qui règle alors avec C; combien B devait-il à C?

*Solution:* Il est évident que A donne à C, ce qu'il devait à B, c'est-à-dire les  $2/3$  de ce que B devait à C, plus \$10; ainsi C ayant reçu les  $2/3$  de ce qui lui était dû plus \$10 se trouve payé; donc  $1/3$  de ce qui lui était dû  $=$  \$10, et  $3/3 = \$10 \times 3 = \$30$ . Rép.

#### Règles de l'unité, pourcentage, etc.

29. Le 3% étant à \$76.875, quelle somme faut-il déboursier pour \$10 de rente?

*Explication:*—Une *déventure* est le document que donne un gouvernement, une municipalité, une grande compagnie à toute personne qui lui prête de l'argent.

Sur la *déventure* se trouve marquée la somme que le gouvernement, etc., s'engage à rembourser, l'intérêt qui sera payé, l'époque auquel le remboursement aura lieu.

Une *déventure* est un titre de rente.

La somme indiquée sur le titre comme devant être remboursée s'appelle la valeur *nominale*, ou le *pair*.

Les titres s'achètent et se vendent comme une marchandise ordinaire.

Lorsqu'il arrive que ceux qui ont des titres de rente à vendre sont plus nombreux que ceux qui désirent en acheter le prix des titres baisse et *vice versa*.

La somme offerte pour les titres s'appelle la valeur réelle ou le *cours*.

Lorsque le *cours* est égal à la valeur nominal ou au *pair*, on dit que la rente est au *pair*.

Lorsque le *cours* est plus élevé que le *pair*, la rente est à prime ou au-dessus du *pair*.

Lorsque le *cours* est inférieur au *pair*, on dit que la rente est au-dessous du *pair*.

*Solution*: \$3 proviennent de \$76.875; \$1 provient de  $\$76.875 \div 3$ ; \$10 proviennent  $(\$76.875 \div 3) \times 10 = (\$76.875 \times 10) \div 3 = \$256.25$ . Rép.

30. Une ménagère qui achète ses provisions en détail dépense en moyenne \$0.75 par jour. Si elle prenait ses provisions en gros, elle réaliserait au bout de l'année une économie de 4%. Quelle serait cette économie?

*Solution*:  $\$0.75 \times .04 = \$0.03$ , par jour.

$\$0.03 \times 365 = \$10.95$ . Réponse.

31. Quel est l'escompte à 6% d'un billet de \$2555 payable le 2 novembre et présenté au banquier le 12 juillet précédent?

*Solution*: Du 12 juillet au 2 novembre, il y a 113 jours.

$(\$2555 \times .06 \times 113) \div 365 = \$47.46$ . Rép.

52. Un négociant achète 80 moutons pour \$720. Pendant le trajet, il en perd 8 de maladie. S'il veut, en revendant son troupeau, réaliser un bénéfice de 20%, quel sera le prix de vente de chacun?

*Solution*:  $\$720 \times 1.20 = \$864$  le prix de vente des moutons qui lui restent.

80 moutons — 8 moutons perdus = 72 moutons qui restent.

$\$864 \div 72 = \$12$ , prix de vente d'un mouton.

33. Deux frères possèdent un jardin qu'ils cultivent en commun et dont ils vendent le produit \$579.50. L'ainé y travaille 128 jours et 9 heures par jour. Le jeune 106 jours à 11 heures par jour. Quelle part de revenu revient-il à chacun?

*Solution*:  $128 \times 9 = 1152$ , nombre d'heures de travail de l'ainé.

$106 \times 11 = 1166$ , nombre d'heures de travail du plus jeune.

$1152 + 1166 = 2318$ , nombre d'heures de travail des deux.

L'ainé a droit à  $1152/2318 = 576/1159$  de \$579.50 = \$288.

Le plus jeune a droit à  $1166/2318 = 583/1159$  de \$579.50 = \$291.50.

34. Vaut-il mieux acheter de la rente 3% au cours de 82, que de la rente 4 1/2% au cours de 109?

*Solution*: \$82 donnent \$3 de rente; \$1 donne  $3/82$  ou  $\$0.03 27/41$ .

\$109 donnent \$4.50 de rente; \$1 donne  $4.50/109$  ou  $\$0.04 14/109$ . Il

est préférable d'acheter de la rente 4 1/2% à 109.

## ALGÈBRE

NOTE.—Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

32. Une personne A poursuit une autre personne B, qui a 450 verges d'avance; A fait 3 pas de  $\frac{7}{10}$  verge quand B en fait 2 de  $\frac{3}{4}$  de verge. On demande combien A doit faire de pas pour rejoindre B et quelle sera la longueur du chemin parcouru.
33. On demande de trouver le nombre de pièces de 20c et de pièces de 50c qu'il faut réunir pour que, le nombre des pièces employées étant de 60, leur valeur totale soit de \$18.

## Solutions:

32. Soit  $3x$ , le nombre de pas qu'A doit faire pour rejoindre B; alors  $2x$ , le nombre de pas que fera B dans le même temps.

$3x \times \frac{7}{10}$  verge =  $21x/10$  verges, la distance parcourue par A lorsqu'il aura atteint B.

$2x \times \frac{3}{4}$  verge =  $6x/4$  verges, la distance que B aura parcourue en sus des 450 verges lorsque B le rejoindra.

$$21x/10 = 6x/4 + 450 \dots \dots \dots (1)$$

Multipliant (1) par 20, on a :

$$42x = 30x + 9000 \dots \dots \dots (2)$$

$$\text{Transposant on a: } 42x - 30x = 9000 \dots (3),$$

$$12x = 9000 \dots (4),$$

$$\text{d'où } x = 9000/12 = 750 \text{ pas,}$$

$$3x = 750 \times 3 = 2250 \text{ pas} = \frac{7}{10} \text{ vge} \times 2250 =$$

1575 verges, la distance qu'A aura parcourue lorsqu'il atteindra B.

33. Soient  $x$  le nombre de pièces de 20c et  $y$  celui des pièces de 50c.

$$x + y = 60 \dots \dots \dots (1),$$

$$20x + 50y = 1800 \text{ centins} \dots (2),$$

$$\text{Multipliant (1) par 20: } 20x + 20y = 1200 \dots \dots \dots (3),$$

$$\text{Soustrayant (3) de (2) on a: } 30y = 600 \dots \dots \dots (4),$$

$$\text{d'où } y = 600/30 = 20 \text{ pièces de } 50c = \$10.$$

Substituant 20, la valeur de  $y$  à  $y$ , dans (1), on a:  $x + 20 = 60$ ,

Transposant on a:  $x = 60 - 20 = 40$  pièces de 20c = \$8.00.

## Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites ou faites faire, à chaque problème, la figure sur le tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

## PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION

10. Calculez à 1 dixième près, les dimensions d'un champ rectangulaire dont la surface vaut exactement 3 acres, 0 vergée, 35 perches, 21 verges, 2 pieds, 36 pouces et dont la diagonale a une longueur de 215 verges?

11. On veut creuser un fossé de 15 verges de long sur  $4 \frac{1}{2}$  verges de large et  $1 \frac{3}{5}$  verge de profondeur, à raison de 20c la verge cube. Quelle sera la dépense et combien faudra-t-il employer d'ouvriers, si l'on veut que ce travail soit fait en 10 jours, sachant qu'un ouvrier peut enlever par jour 5.4 verges de terre?

12. Quelle est la surface extérieure d'un tuyau cylindrique de 27 pouces de circonférence extérieure et de 21 pouces de circonférence intérieure, la longueur du tuyau étant de 15 pieds; 2° quelle est la surface intérieure de ce tuyau; 3° quel est son poids, la densité de la matière dont il est formé étant 4,567?

## SOLUTIONS

1° 3 acres, 0 vergée, 35 perches, 21 verges, 2 pieds, 36 pouces = 15600 verges.  
Soient  $x$  et  $y$ , les deux dimensions du champ.

On a les deux équations:

$$xy = 15600 \dots\dots\dots (1)$$

$$x^2 + y^2 = 215^2 = 46225 \dots\dots (2)$$

$$2xy = 31200 \dots\dots\dots (3)$$

On double (1)

$$\text{Ajoutant (3) à (2) on a: } x^2 + 2xy + y^2 = 77425 \dots\dots\dots (4)$$

$$\text{Retranch. (3) de (2) on a: } x^2 - 2xy + y^2 = 15025 \dots\dots\dots (5)$$

Extrayant les racines de (4) et (5) on a:

$$x + y = 278.25 \dots\dots\dots (6)$$

$$x - y = 122.57 \dots\dots\dots (7)$$

Additionnant (6) et (7)

$$2x = 400.82 \dots\dots\dots (8)$$

d'où

$$x = 400.82/2 = 200.42 \dots\dots\dots (9)$$

Soustrayant (7) de (6):  $2y = 155.68$

d'où

$$y = 155.68/2 = 77.84$$

11. Le volume de la terre à enlever est de  $15 \times 4 \frac{1}{2} \times 1 \frac{3}{5} = 15 \times 9/2 \times 8/5 = 108$  verges cubes. La dépense sera de  $108 \times \$0.20 = \$21.6\$$ . Il faudra enlever par jour  $108 \div 10 = 10.8$  verges cubes, et pour cela il faudra employer  $10.8 \div 5.4 = 2$  ouvriers.

12. La surface extérieure = 27 pouces  $\times$  15 pieds ou 180 pouces = 4860 = 33 pieds 108 pouces. La surface intérieure = 21 pouces  $\times$  180 pouces = 3780 pouces = 26 pieds 36 pouces.

On sait que la surface de la couronne est égale à la différence des surfaces des deux cercles qui lui servent de limites; on sait de plus qu'on trouve la surface d'un cercle en multipliant le carré de sa circonférence par 0.07958. Ainsi la surface de la couronne que forme une des extrémités de ce tuyau =  $(27^2 - 21^2) \times .07958 = 22.91904$ .

22.  $91904 \times 180 = 4125.4272$ , pouces cubes, volume du métal contenu dans le tuyau.

La densité ou poids spécifique d'un corps est le rapport du poids du corps au poids d'un égal volume d'eau. Ainsi lorsqu'on dit que la densité de la matière employée dans le cas présent est 4.567, cela signifie qu'un volume quelconque de ce métal pèse 4.567 le poids d'un volume égal d'eau.

Un pied cube d'eau pèse 1000 onces.

Un pied cube de la matière en question pèse  $1000 \times 4.567 = 4567$  onces.

Donc en divisant  $4125.4272$ , le volume du tuyau, par 1728, on a le nombre de pieds cubes, et en multipliant le quotient ainsi trouvé par 4567, on a le poids, en onces, du tuyau.

$$(4125.4272 \times 4567) \div 1728 = 10903.2558 \text{ onces;}$$

$$10903.2558 \div 16 = 681 \text{ livres } 7 \text{ onces et un plus d'un quart d'once} = 6 \text{ quintaux, } 81 \text{ livres, } 7 \frac{1}{4} \text{ onces.}$$

## LESSON IN ENGLISH

## Adverbs

Name the subject, the complete predicate, the bare predicate, and the verb in the sentence: *John will come soon.* Answer.—Subject: *John.*—Complete predicate: *will come soon.*—Bare predicate: *will come.*—Verb: *will come.*

What does the word *soon* tell? The word *soon* tells *when John will come.*

To what is the word *soon* added and what is it called? *Soon* is added to the verb *will come* and it is called an *adverb*.

Name the subject, predicate, bare predicate, and verb in the following sentence, and, if there be an adverb name it and state what word it modifies. *Peter fell yesterday.* Answer.—Subject: *Peter*.—Predicate: *fell yesterday*.—Bare predicate: *fell*.—Verb: *fell*.—Adverb: *yesterday*; it tells *when* the falling occurred, and therefore it modifies the verb *fell*.

Name the subject, predicate, bare predicate, and verb in the following sentence, and, if there be an adverb name it, and state what it tells and what word it modifies: *The Governor lives there.* Answer.—Subject: *The Governor*.—Complete predicate: *lives there*.—Bare predicate: *lives*.—Verb: *lives*.—Adverb: *there*; it tells *where* the Governor *lives*, and therefore it modifies the verb *lives*.

Name the subject, predicate, bare predicate, and verb in the following sentence, and, if there be an adverb name it and state what word it modifies. *Peter fell yesterday, Mary sings sweetly.* Answer.—Subject: *Mary*.—Predicate: *sings sweetly*.—Bare predicate: *sings*.—Verb: *sings*.—Adverb: *sweetly*; it tells *how* Mary *sings*, and therefore it modifies the verb *sings*.

In the sentence, *Mary sings very sweetly*, with what word does *very* go and what does it tell us? *Very* goes with *sweetly* and it tells us *how* sweetly Mary sings; the word *very* goes with the adverb *sweetly* and adds something to its meaning.

*A word added to an adverb to modify its meaning is an adverb.*

Name the complete subject, predicate, bare subject, and modifiers of the bare subject of the following sentence: *an extremely cold wind was blowing.* Answer.—Complete subject: *an extremely cold wind*.—Complete and bare predicate: *was blowing*.—Verb: *was blowing*.—Bare subject: *wind*.—Modifiers of bare subject: *an, cold*.—With what does *extremely* go and what does it tell us? *Extremely* goes with *cold* and it tells us *how cold* the wind was; the word *extremely* goes with the adjective *cold* and adds something to its meaning.

*A word added to an adjective to modify its meaning is an adverb.*

*Adverbs modify the meaning of verbs, adverbs, and adjectives.*

EXERCISE.—Select the adverbs in the following sentences and state what word and what kind of word is modified by each.

The tiger was mortally wounded. The doctor will soon come. The boy ran exceedingly fast. Tom is too lazy to study. The lady was most terribly frightened. The ship sailed away. The boys are very happy at play. The old man walks very slowly. The dog grew more savage every day.

Answers.—*Mortally* modifies the verb *was wounded*. *Soon* modifies the verb *will come*. *Exceedingly* modifies the adverb *fast*. (1) *Too* modifies the adjective *lazy*. *Most* modifies the adverb *terribly*. *Terribly* modifies the verb *was frightened*. *Away* modifies the verb *sailed*. *Very* modifies the adjective *happy*. *Very* modifies the adverb *slowly*. *More* modifies the adjective *savage*.

## DICTATION

### A DIAMOND RING

John Brown was the servant of an old lady who lived in the country, about six miles from the nearest town. He was only twenty-one, but was a good servant, was earning good wages, and liked his mistress and his situation. One of the lady's rings—a valuable diamond one—needed something done to it; and John was told to walk to town, and take it to the jeweller's. About half-way he came to a little bridge over a brook, and stopped a minute to rest. As he leaned over the side of the bridge, looking into the water, he thought he would like to have a look at the ring. He took it out of the case, perhaps a little carelessly; it slipped from his fingers and fell into the brook. In great terror, he hunted and hunted for it, but could not find it.

(1) Though *fast* is an adjective in this case, it is used as an adverb.

There was an old tree-stump under the water, and he thought it must have fallen into a hole in the stump. But, do what he might, he could not find it. It was nearly dark. If he went home, what would happen to him? Would they believe his story? Might they not think he had stolen the ring, and had made up this tale? And even if they did believe it, would he not be sure to lose his place for his carelessness? He made up his mind to run away.

Years afterwards he came back. In the meantime he had been to the West Indies, and had made his fortune. He was now going to his old mistress to tell her about the ring, and give her a handsome new one to make up for it. He asked about her in the town, and was glad to find that she was still alive.

As he walked towards her house, he overtook a gentleman who was going there too, and walked along with him. He told him the story of the ring, and as he was saying, « So I thought I must run away, » they came to the bridge over which, so long ago, he had dropped the ring. « This was the very bridge, » he cried; « and there, I believe, is the old stump into which I thought the ring had fallen. » So saying, he poked the end of his umbrella into a hole in the top of the stump. When he brought it out, both of them were astonished to see the long lost ring sticking on the ferrule of the umbrella.

He was thus able to prove that he had not been a thief: to delight the old lady by giving her back a ring that she valued; and to make some amends to her for having lost it so long, and for his own sudden disappearance, by giving her the new ring he had brought.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

### Le journal d'une institutrice

(Pour L'Enseignement Primaire)

Janvier

La Noël est passée. Quelques jours de congé m'ont ramenée dans ma famille. Que c'est bon la famille! Je m'ennuie depuis mon retour, malgré que je tâche de me faire généreuse. C'est un sacrifice que le bon Dieu me demande, vais-je lui répondre non!!! Qu'il m'en préserve!!! Mon cher toit paternel est bien modeste, les écrivains ne parleraient pas de ses lambris dorés. Mais pour moi, il est d'or. Mes vieux parents coulent leur vie, heureux dans leur médiocrité. Ils sont d'excellents chrétiens, voilà, pour tous, la clef du vrai bonheur ici-bas. En imprégnant leurs enfants de la crainte de Dieu, ils se sont élevé un trône dans leur cœur, et le respect, l'amour filial, sont les titres de noblesse gravés sur leurs armoiries. . . . Avec quelle affection mon vieux père, ma tendre mère m'ouvrirent leurs bras! Huit jours de délices, de joie qui eût été sans mélange, si le coup de les quitter n'eût, à chaque instant, résonné à mon oreille. . . . Une seule chose m'a peinée. Ma chère vieille mère travaille trop. Elle ne s'en plaint pas, mais mon cœur s'en plaint. Je l'ai aidée de mon mieux. J'ai tâché de prendre la plus large part —blanchissage, repassage, ravaudage, etc. Oui, mais en mon absence qui l'aide? Ce n'est pas manque de bon vouloir, mais ce n'est pas leur ligne.

Je vais écrire à ma chère maman et lui dire mes inquiétudes; du moins, à défaut de mieux, ça la consolera; et puis, je vais prier plus que d'ordinaire pour obtenir que leur santé soit bonne et leurs années triples de celles qu'ils comptent. Moi, je ne veux pas compter. Je veux seulement me souvenir des soins incessants dont j'ai été l'objet.

Je vais aller faire visite à mes bonnes amies, les Religieuses. Après ma famille, c'est avec elles que je goûte le plus de consolations. Et dire que la France les expulse!!! Qui peut comprendre cette déraison, cette barbarie!!! On ne les connaît pas... Voilà... Ou bien on les connaît trop; leur vie condamne celle des méchants. Qu'on se mette donc en rapport avec elles, les préjugés tomberont comme par enchantement. Mais on craint de les aimer malgré soi, en les connaissant. C'est bien ce qui arriverait. Eh! bien moi, je n'ai pas cette peur. De ce pas j'y vais et je me réjouis déjà de la réception que l'on va me faire. Je suis une enfant de la maison.

*Février*

Je n'ai pas trop compris où veut en venir la Révérende Mère Supérieure. Elle m'a parlé, aujourd'hui, un langage, auquel, je l'avoue, je suis assez étrangère. Il est vrai que je n'ai pas tourné toutes les feuilles du livre de la perfection chrétienne. Mais enfin, qu'entend-on, lorsqu'on me dit que le bien général doit passer avant le bien des particuliers. Dans les affaires civiles, je n'ignore pas que les intérêts d'une paroisse doivent passer avant les intérêts d'un seul citoyen. Mais, en quoi cela peut-il concerner les Religieuses? Et encore moins une pauvre enfant que je suis, assez insignifiante en plus. J'ai tout avalé ce discours, sans savoir ce que je serais obligée de digérer. Après tout, il y a un moyen de sortir de ce labyrinthe. Je demanderai, tout bonnement, à la Révérende Mère H. de vouloir bien me donner le mot de l'énigme.

Cette semaine, je suis allée présenter mes hommages à Monsieur le Curé, à l'occasion de sa fête. Cette marque de piété filiale a semblé lui faire plaisir. J'ai bien prié le bon Dieu pour ce digne ministre du sanctuaire.

Hier, je suis allée visiter une personne malade. Une pauvre femme, dépourvue de tous les biens de la fortune; mais elle doit être bien grande aux yeux de la Sainte-Trinité qui la contemple sur son grabat. Oh! le royal grabat, plus glorieux que tous les trônes du monde, puisque Jésus lui-même a voulu s'y asseoir!!! Ce jour-là, la malade avait reçu la visite du bon Maître. Quelle patience, quelle douceur peinte sur ces traits que la douleur divinise! Que ne sont-ils là les grands, les puissants de la terre! Leur sceptre tomberait à côté du diadème éternel que la foi voit suspendu au-dessus de ce pauvre chevet! Un jour sera mon dernier aussi à moi. Est-ce que j'y pense assez? Voyons, examinons cela. Je puis jouir des agréments de mon voyage à travers la vie, mais il ne faut pas jeter l'ancre sur cette mer houleuse; je courrais risque d'y mourir de faim. Continuons plutôt notre route malgré les mirages enchanteurs ou la voix des sirènes qui voudraient nous arrêter: et voguons sans plier nos voiles, les yeux fixés vers le port. Jésus est là qui nous attend.

*(A suivre)*

## Anglicismes

(Reproduit du *Bulletin du Parler français*, de Québec).

ANGLICISMES	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
Donner sa <i>clairance</i> à un domestique, le <i>clairer</i> . . . . .	Donner son <i>congé</i> à un domestique, le <i>congédier</i> .
L'accusé a eu sa <i>clairance</i> , a été <i>clairé</i> ..	L'accusé a eu sa <i>décharge</i> , a été <i>acquitté</i> , a obtenu son <i>acquittement</i> , a été <i>déchargé</i> .
Donner sa <i>clairance</i> à un débiteur, le <i>clairer</i> . . . . .	L' <i>acquitter</i> de sa dette, signer l' <i>acquit</i> de sa dette, lui donner <i>quittance</i> , lui donner une <i>décharge</i> , le <i>décharger</i> , le <i>libérer</i> de sa dette.
En traversant le bois, j'arrivai dans une <i>clairance</i> . . . . .	En traversant le bois, j'arrivai dans un <i>défrichement</i> .
<i>Clairer</i> la chambre . . . . .	<i>Débarrasser</i> la chambre.
<i>Clairer</i> la place . . . . .	Faire place <i>nette</i> , ou <i>s'en aller</i> .
<i>Clairer</i> le chemin . . . . .	<i>Déblayer</i> la voie, <i>ouvrir</i> la route; <i>faire ranger la foule</i> .
<i>Clairer</i> le chemin . . . . .	<i>Gare!</i>
<i>Clairer</i> la table . . . . .	<i>Desservir</i> , desservir la table.
<i>Clairer</i> la foule . . . . .	<i>Faire circuler</i> , <i>disperser</i> la foule, la <i>faire ranger</i> .
<i>Clairer</i> la maison . . . . .	<i>Vider</i> la maison, faire maison <i>nette</i> .
<i>Clairer</i> un terrain . . . . .	<i>Défricher</i> un terrain.
<i>Clairer</i> la neige . . . . .	<i>Enlever</i> la neige.
<i>Clairer</i> la table (en mangeant tout ce que contiennent les plats). . . . .	<i>Faire</i> les plats <i>nets</i> , <i>nettoyer</i> les plats.
<i>Clairer</i> dix pour cent . . . . .	<i>Faire un profit de dix pour cent</i> .
<i>Clairer</i> un prisonnier . . . . .	L' <i>élargir</i> , le faire sortir de prison.
Se <i>clairer</i> d'une obligation . . . . .	Se <i>libérer</i> d'une obligation.
Se <i>clairer</i> d'une besogne . . . . .	Se <i>décharger</i> d'une besogne, l'exécuter avec négligence, ou s'en remettre à un autre du soin de l'exécuter.
Il s'en est <i>clairé</i> à bon marché . . . . .	Il s'en est <i>tiré</i> à bon marché.
Se <i>clairer</i> un chemin . . . . .	Se <i>frayer</i> un chemin, un passage.
Le temps se <i>claire</i> . . . . .	Le temps <i>s'éclaircit</i> .
Se <i>clairer</i> l'estomac . . . . .	Se <i>débarrasser</i> , se <i>décharger</i> l'estomac.
<i>Clairer</i> dix pieds d'un bond . . . . .	<i>Franchir</i> dix pieds d'un bond.
Se <i>clairer</i> d'un accident, d'un malheur, d'une poursuite . . . . .	<i>Echapper</i> à un accident, à un malheur, à une poursuite.
Se <i>clairer</i> d'une maladie . . . . .	<i>Echapper</i> d'une maladie, <i>guérir</i> , être <i>délivré</i> d'une maladie.

Le Comité du Bulletin.



## LA SOUSCRIPTION SCOLAIRE

*En faveur du monument Laval*

A la date du 25 janvier 1905, cette souscription avait atteint le joli chiffre de \$250. La souscription se continue activement. Mgr Têtu reçoit chaque jour plusieurs lettres contenant l'offrande des enfants des écoles en faveur du monument Laval. Nous prions les institutrices de continuer leur propagande afin qu'au mois de juin prochain la souscription ait atteint \$500. Prière de dire le nombre d'élèves qui ont contribué à chaque souscription.

## Lettres d'une ancienne institutrice à son élève qui a perdu sa mère

*Octobre, 1904.*

Ma chère enfant,

Tout est consommé, me dites-vous. Votre mère chérie est rendue à sa dernière demeure.—Une épitaphe invite les passant à prier pour elle.—Et votre cœur se soulève sous les sanglots qui l'oppressent.—Pauvre enfant, combien je sympathise à votre juste douleur!!! Que ne puis-je, en la partageant, vous soulager d'autant! Mais non... le bon Maître aime à vous voir sous le pressoir, parce qu'il désire ardemment vous récompenser. Ah! s'il vous était permis de lever un coin du rideau qui vous cache les desseins du bon Dieu, quel mystère d'amour vous découvririez! Mais c'est un des secrets de l'éternité. Un peu de patience et tout vous sera dévoilé. En attendant, courbons nos fronts sous la main toujours bénissante du doux Sauveur.

Ecoutez-moi, chère Marguerite, et ne vous méprenez pas sur le sens de ce que je vais vous dire. Voyons, il nous faut, à tout prix, réagir contre vous-même. N'essayez pas de chasser de votre esprit le souvenir de votre mère. Oh! certes non. Je vous connais trop d'ailleurs, vous n'y réussiriez pas. Mais, si vous dussiez réussir, je serais là pour vous crier: gare à vous. C'est ce souvenir qui vous servira de flambeau et vous sauvegardera contre les embûches du monde. Hélas! son tourbillon vous enveloppera, la chose est sûre. Vous avez pour vous—j'ai envie de dire, contre vous—la jeunesse, la fortune et son trône dans la société. Trône un peu branlant toujours, mais enfin elle en a un. Or, comment vous débrouillerez-vous de tout cela? par le souvenir de votre mère. Vivez donc avec elle, consultez-la et... écoutez sa voix. Mettez-vous aussi, souvent, au pied de notre commune mère Marie, dont vous êtes l'enfant. Priez-la d'avoir soin de vous; puis, gardez sans tache votre ruban bleu et la médaille miraculeuse que le prêtre mit à votre cou, au beau jour de votre consécration. Ces moyens, mon enfant, vous feront prendre la vie bravement. Vous n'aurez plus, peut-être, l'insouciance de vos premières années, mais vous aurez mieux. Je veux dire, que vous aurez le réel de la vie; la vie avec un but non fantastique; la vie sans ces rêves qui l'annihilent; car, il ne faut pas l'oublier, elles sont bien éphémères les années que nous avons à passer ici-bas. Tâchons donc de les rendre fructueuses: celles qui suivront seront éternelles; et nous les aurons joyeuses ou tristes, selon que nous l'aurons voulu. Je vous parle sérieusement, ma chère enfant. C'est que vous voilà en face du côté sérieux de votre avenir; et je voudrais tant voir heureuse celle qui, plusieurs années durant, fut l'objet de mon affection sainte et de ma constante sollicitude.—Adieu pour aujourd'hui, mais à bientôt.

*Votre ancienne Maîtresse.**(A suivre)*

## REVUE MENSUELLE

SOMMAIRE: AU CANADA.—*Lettre des Evêques au Cardinal Richard.*—*Le Parlement fédéral.*—*La législature de Québec.*—*Au Manitoba.*—*Mgr Racicot.*—*Les subsides fédéraux.*—*Le chant sacré à Québec.*—EN FRANCE.—*L'affaire Syveton.*—*Le cabinet Combes.*—*Mistral et les écoles primaires.*—EN ASIE.—*Prise de Port-Arthur.*—*En Mandchourie.*—*L'escadre russe.*—*Les Russes sur le territoire chinois.*—*La révolution en Russie.*—A ROME.—*La béatification du curé d'Ars.*—*L'empereur du catholicisme à Rome.*

Les évêques du Canada ont adressé, en décembre dernier, une lettre collective à S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour protester contre les lâches persécutions dont les catholiques sont victimes, en France, depuis quelques années. Ce document rappelle avec éloquence que « l'Église du Canada a été à son berceau la fille de la glorieuse Église de France. »

Le Parlement fédéral est en session. Les députés seront bientôt invités à accorder une *constitution* au Nord-Ouest qui sera incessamment érigé en province. Nous espérons bien que l'Acte du Nord-Ouest consacrerait d'une façon très nette le principe des écoles confessionnelles et séparées. Ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick, en 1872, et au Manitoba en 1890, doit rendre les catholiques plus prévoyants. A ce sujet, l'honorable L.-O. David a prononcé de judicieuses paroles devant le Sénat, et à la Chambre des Communes, M. G. Parent, député de Montmorency, a également affirmé les droits des catholiques.

La Législature de Québec s'ouvrira le 9 de ce mois.

Le gouvernement du Manitoba demande au Parlement fédéral de reculer les frontières de cette province, au nord, jusqu'à la baie d'Hudson, et à l'ouest, de façon à comprendre une partie considérable des territoires de l'Assiniboine et de la Saskatchewan. On prétend que Sir Wilfrid Laurier profiterait de l'occasion pour proposer au gouvernement du Manitoba le rétablissement des écoles séparées en retour de l'octroi des territoires demandés.

Le chanoine Racicot, vicaire général de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, a été récemment élevé à la dignité d'évêque auxiliaire par Sa Sainteté Pie X. Mgr Racicot aidera Mgr Bruchesi à remplir les nombreux devoirs qui incombent à l'archevêque de Montréal.

La question des subsides fédéraux est à l'ordre du jour. L'honorable M. David, devant le Sénat, s'est prononcé fortement en faveur de l'augmentation des subventions aux provinces. Depuis 1867, ces subventions sont restées les mêmes quant aux anciennes provinces. En entrant dans la Confédération, Québec, par exemple, a abandonné au pouvoir central ses revenus de douanes. Notre province n'a jamais reçu l'équivalent, d'Ottawa. Les revenus du gouvernement fédéral augmentent chaque année, ceux des provinces restent les mêmes, tandis que les dépenses de ces dernières sont doublées depuis 38 ans. Ce n'est donc pas l'aumône, mais bien le strict dû que les anciennes provinces réclament.

La commission diocésaine, nommée par Monseigneur l'Archevêque de Québec pour étudier les moyens d'appliquer le *Motu proprio* relatif à la réforme de la musique sacrée, a soumis son rapport à S. G. Mgr Bégin, qui l'a approuvé. Nous détachons de ce document les règles suivantes:

« 1. Le chant grégorien, étant le chant propre de l'Église catholique romaine, doit venir au premier rang de la musique sacrée dans les églises et en constituer la partie principale.

« 5. Il n'est pas permis aux femmes de faire partie du chœur des chantres aux offices liturgiques.

« 6. On ne doit pas admettre les *Bandes* de musique à jouer dans les églises ».

Un député français, M. Syveton, le même qui soufleta le général André (le chef des délateurs) sur la parquet de la Chambre, a été assassiné la veille d'un procès retentissant où le défunt devait témoigner contre les lâches agissements de la Franc-Maçonnerie. Cette affaire Syveton a causé toute une sensation en France.

Le cabinet Combes a enfin vécu. C'est M. Rouvier qui est le nouveau chef du ministère; suivra-t-il la voie tracée par Combes? Ce dernier a été, depuis trois ans, le grossier instrument des loges maçonniques.

Invité à donner son avis sur le rôle que l'on veut assigner aujourd'hui à l'école primaire, dans certains pays, notamment en France, Mistral, l'auteur de *Mircil*, a répondu:

« Si l'on ne met pas un terme à l'abominable routine des gouvernements modernes, qui consiste à détruire par l'école primaire tout ce que l'enfant tient du sol, de la nature et des ancêtres, on va nous faire une humanité dont je connais le prototype: C'est le bohémien des grandes routes, sans foi ni loi, sans feu ni lieu, sans tradition ni religion et sans attache d'aucun genre avec cette communion des races qu'on nomme la patrie. Il représente exactement le petit monstre fabriqué par les futurs instituteurs de l'internationalisme. Les Jaunes n'auront pas de peine à balayer un jour ces produits de nos sociétés: l'Homunculus de Faust ».

Port Arthur est au pouvoir des Japonais depuis quelques semaines. Le général russe Stoessel, après un siège glorieux, jugeant la situation désespérée, s'est décidé à se rendre à l'ennemi. Les Russes ont obtenu les honneurs de la guerre. En Mandchourie, on ne signale que de petits combats. L'escadre russe est en route vers Vladivostok où elle arrivera au printemps. D'après les dépêches, la Russie aurait envahi le territoire chinois: le Turkestan chinois serait l'objectif de cette manœuvre.

Si l'on en juge par les dépêches d'Europe, une grande révolution se prépare en Russie. Les zemstvos (conseils municipaux) demandent des réformes politiques et économiques. Le 23 janvier, une foule énorme qui désirait voir l'empereur à Saint-Petersbourg, fut repoussée par les troupes. Des centaines de personnes ont trouvé la mort dans cette circonstance.

La béatification du curé d'Ars a eu lieu dans l'église Saint-Pierre de Rome le 8 janvier dernier. Cette cérémonie a été présidée par Pie X; vingt-deux cardinaux et un millier de pèlerins français assistaient à la béatification du vénérable Vianney.

*Le Messager Canadien du Cœur de Jésus*, de Montréal, raconte d'une façon très intéressante comment l'Empereur du Catéchisme est couronné à Rome, par le Saint-Père. L'élection de l'empereur du catéchisme se fait chaque année en automne. Elle a lieu à la suite d'un grand concours, auquel prennent part les enfants qui se sont distingués par leur travail et par leur intelligence dans les cours paroissiaux. Le vainqueur est proclamé empereur dans une des églises de Rome par le cardinal vicaire. Le couronné occupe un trône semblable à ceux des souverains. Les soldats

suisses font la garde et des prélats, des prêtres et une foule immense acclament l'Empereur du catéchisme, qui est quelquefois l'enfant d'une pauvre famille. On forme une cour à ce nouveau souverain dont le triomphe dure trois jours. Au sortir de l'église, les soldats lui rendent les honneurs militaires. Sa première visite est pour le Pape. A la porte du Vatican, il reçoit l'accueil réservé aux vrais souverains. Quelle que soit l'importance des personnes reçues en ce moment à l'audience, il est conduit sans retard à Sa Sainteté qui le reçoit avec tendresse et le congédie en lui donnant un riche présent. On voit par ce récit, que nous avons résumé très brièvement, quelle importance on attache à Rome à l'étude du catéchisme.

C.-J. M.

---

### CRÉMAZIE

---

L'honorable juge Routhier, dans une conférence donnée naguère à Montréal, a rendu un noble et éloquent hommage au génie et au patriotisme de Crémazie, le poète national des Canadiens français. Cette conférence a été donnée au profit du monument Crémazie, qui se dressera avant longtemps, sur l'une des places publiques de Montréal.

L'idée d'un drapeau national particulier aux Canadiens français est née des chants du grand poète.

---

### CHRONIQUE SCOLAIRE

---

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame ont fait une grande perte dans la personne de la révérende Sœur Sainte-Agnès de Jésus, décédée à Québec à la fin de décembre dernier. Sœur Sainte-Agnès était religieuse depuis de nombreuses années.

La commission administrative du Fonds de pension, composée de l'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, des professeurs John Ahern, J. N. Perreault, W. McCockfield, O. Hopkins, s'est réunie à Québec le 28 décembre dernier. Dans un prochain numéro, nous publierons un compte-rendu détaillé des travaux de cette session.

M. Joseph Manseau, instituteur successivement à Saint-Jérôme, à Saint-Clet, à Saint-Anicet, à Saint-Pie de Bagot, est décédé le 1er janvier dernier, à Montréal, à l'âge de 33 ans. Feu M. Manseau était doué de belles qualités.

Un ancien instituteur, qui fut aussi l'un des pionniers du Saguenay, M. le notaire Thomas-Zozime Cloutier, est décédé à Chicoutimi, au cours du mois de décembre dernier, à l'âge de 71 ans.

M. Cloutier, dit *La Défense*, de Chicoutimi, est né en 1833, à Saint-Pierre de la Rivière du Sud, comté de Montmagny, du mariage de Noël Cloutier et de Gertrude Picard des Troismaisons. Un oncle, l'abbé Picard des Troismaisons, curé de Saint-François, Ile d'Orléans, voulut être le protecteur du jeune Thomas Cloutier qui fut placé au collège de Sainte-Anne de la Pocatière où il fit un cours complet d'études classiques.

Après sa sortie du collège, le jeune Cloutier, qui avait du goût pour l'enseignement, quitta son village natal pour venir remplir le rôle d'instituteur dans le petit bourg de Chicoutimi, déjà alors la plus importante colonie sur les bords du Saguenay.

En 1845 la maison d'école était située où se trouve actuellement la résidence de M. F.-X. Gosselin. C'est là où débuta M. Cloutier comme instituteur.

Dans la suite, M. Cloutier devint notaire, profession qu'il exerça jusqu'à sa mort.

---

Au cours du mois dernier, on a célébré, à Montréal, le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Asile Saint-Vincent de Paul, dirigé par les Sœurs de la Providence. Cette institution est située sur la rue Visitation. Destiné, à l'origine, à recevoir les enfants de 2 à 4 ans, dont les mères vont gagner leur vie à la journée, l'Asile Saint-Vincent-de-Paul a élargi ses murs pour y établir une deuxième œuvre; un orphelinat pour les petites filles.

On nous cite souvent le système scolaire d'Ontario comme modèle du genre. A en croire certains journalistes, notre voisine serait dix fois plus avancée que la Province de Québec. Nous voulons bien admettre qu'Ontario, sur certains points, nous est supérieur. Mais si l'on en croit le *Globe* de Toronto, les Ontariens n'ont pas encore atteint la perfection dans le domaine pédagogique. Lisons plutôt la traduction suivante d'un article de l'organe libéral anglais, que le *Soleil* a publié récemment :

« Les parents et les hommes d'affaires se plaignent constamment que l'éducation donnée dans les écoles n'est pas, sous tous les rapports, ce qu'elle devrait être. Les élèves sortent des écoles sans savoir bien lire, bien écrire, bien calculer, exprimer leurs pensées en bon anglais. Les membres du bureau ne peuvent trouver exactement en quoi l'enseignement est si défectueux, mais ils peuvent du moins entendre le cri général de mécontentement et mettre leurs employés sur leur garde; on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils s'assurent par eux-mêmes quels sont les instituteurs qui font un travail efficace et ceux qui n'en font pas, mais ils sont en position de forcer leurs inspecteurs de visiter les écoles constamment, d'observer avec soin, de faire rapport courageusement et de faire des recommandations désintéressées. C'est le bureau qui est responsable de l'inefficacité évidente du travail d'inspection. »

Le *Soleil* ajoute fièrement :

« Nous soumettons ces considérations à la méditation des grands réformateurs du système scolaire de la province de Québec qui cherchent à déprécier notre instruction publique et qui nous citent la province d'Ontario comme modèle sous le rapport de l'éducation. Le voile que le *Globe* vient de soulever nous confirme dans l'opinion que nous n'avons rien à envier à la province sœur en fait d'instruction publique. »

## BIBLIOGRAPHIE

*La Vérité*, de Québec, a repris sa publication hebdomadaire. C'est un journal franchement catholique et très intéressant à lire. On nous prie d'annoncer que les instituteurs et les institutrices peuvent s'abonner à *La Vérité* moyennant \$1.00 payée d'avance. Adresse: *La Vérité*, N.-D. de Québec.

*Almanach des cercles agricoles*.—Nous accusons réception de ce joli almanach publié par la maison Roland, de Montréal.

*Rapport financier de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, pour l'exercice 1903-1904*. Merci pour l'envoi de cette intéressante brochure dont nous parlerons.

Notre premier article de la présente livraison, sur *L'Instruction publique*, a été préparé spécialement pour la *La Revue Canadienne* qui publie notre travail dans sa livraison de février.

## A L'OFFICIEL

### *Nominations de Commissaires d'écoles*

— Par Arrêté ministériel, en date du 7 janvier 1905, le Lieutenant-Gouverneur a nommé M. Louis Morin commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Léon de Standon, comté de Dorchester, en remplacement de M. Cléophas Baillargeon.

— Par Arrêté ministériel, en date du 23 décembre 1904, le Lieutenant-Gouverneur a nommé les personnes dont les noms suivent, commissaire d'écoles :

Argenteuil: Mille Iles No. 2.—M. Edward Dawson, en remplacement de M. Thomas Taylor, dont le terme d'office est expiré.

Maskinongé: Peterborough.—MM. Louis Marin, jr, et Joseph St-Jean, jr, en remplacement de MM. Joseph Desjardins et Adolphe Bussières, dont le terme d'office est expiré.

Matane: Saint-Paul des Capucins.—MM. Ernest Gendron et Horace Lavoie, en remplacement de MM. Joseph Bonneau et Evariste Lavoie, démissionnaires.

Ottawa: Egan Ouest.—MM. John P. Moore et Antoine Morin.

### *Erection et Délimitation de Municipalités scolaires*

— Par Arrêté ministériel, en date du 7 janvier 1905, il a été résolu de détacher des municipalités scolaires de Saint-Grégoire-le-Grand, de Saint-Célestin No 1, de Saint-Célestin, No 2, et de Bécancour, dans le comté de Nicolet, la nouvelle paroisse du Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur, avec les limites et les bornes qui lui sont assignées par la proclamation du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du dix-septième jour d'août 1904, et de l'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de « Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur ».

Cette décision ne sera mise en vigueur que le 1er juillet 1905.

— Par Arrêté ministériel, en date du 7 janvier 1905, il a été résolu de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Monique, comté de Nicolet, les lots ayant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique, le numéro 545 et les numéros suivants jusqu'à 560 inclusivement, et de les annexer à la municipalité scolaire de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, dans le comté d'Yamaska.

Cette décision ne sera mise en vigueur que le 1er juillet 1905.

## Feu M. Alphonse Pelletier

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de feu M. Alphonse Pelletier, membre du Conseil de l'Instruction publique de Québec, décédé à Trois-Pistoles le 24 janvier dernier.

## La Compagnie du Québec et Lac St-Jean

Désireuse de promouvoir les intérêts de la colonisation, la compagnie du chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean fait construire une voie ferrée de Québec à la Tuque, sur le Saint-Maurice. Le nouveau chemin traversera la rivière Batiscan sur un immense pont dont les travaux commenceront au printemps.

La construction de cette nouvelle ligne, qui va traverser de l'Est à l'Ouest, dans le nord, la moitié du comté de Champlain, va donner un immense essor au commerce de bois de cette région, et la colonisation recevra pareillement un superbe élan. La terre, sur tout le parcours de la ligne est excellente, l'eau est abondante et saine et le climat exactement le même que celui de la région du Lac Saint-Jean.

C'est une belle œuvre que celle-là, une œuvre qui servira les intérêts de la province tout entière.

### Réponse à une institutrice

L'articulation double *ch*, dans *Ezéchias* et *Ezéchiël* est dure; elle équivaut à *ke*.  
Même remarque pour *Michel-Ange*.

### Paysages canadiens

#### LE PARC DU SAULT MONTMORENCY

A quelques milles à peine de la capitale provinciale, le Sault Montmorency, une cataracte superbe, épanche en courbe gracieuse ses eaux laiteuses et scintillantes au soleil, dans un gouffre vertigineux d'où elles courent se jeter dans les bras du majestueux Saint-Laurent pour se confondre avec lui dans une commune descente vers l'océan. La tête d'eau est beaucoup plus haute qu'à Niagara, cependant d'un bien moindre volume; c'est plus charmant à voir, mais moins sublime. La terrifique masse liquide qui se déverse dans une culbute perpétuelle du haut de l'hémicycle de Niagara, éternellement rageuse, écumante, bouillonnante, est un objet de stupéfaction, presque d'épouvante; le pittoresque cours d'eau qui se précipite des hauteurs de la falaise de Montmorency offre un spectacle agréable, presque délicieux. Niagara est l'Homère, l'Ossian des cataractes; Montmorency leur Virgile ou leur Wordsworth. Montmorency est leur Pope; Niagara leur Milton. Grandeur et sublimité d'un côté; de l'autre grâce et beauté.

Errons un instant à travers le délicieux petit parc perché sur la hauteur de Montmorency, où l'art du jardiniste, s'inspirant des magnificences prodiguées en ces lieux par une nature généreuse, a créé un véritable paradis terrestre fait exprès pour recevoir les chevrotantes confidences de la vieillesse et les soupirs de l'amoureuse jeunesse. De loin en loin, à travers la feuillée, une échappée de vue sur le grand fleuve dont les eaux puissantes vont refouler de cent lieues la saumure de la mer. La discrète sourdine des eaux tombantes, l'hymne vespéral des petits chanteurs ailés dispersés dans la feuillée, le souffle de la brise dans les cordes éoliennes des grands pins, tout cela forme un concert encore plus beau que le furent sans doute les pizzicatos de la lyre d'Orphée. Trop tôt à notre gré, le soleil couchant dit bonne nuit aux eaux rougissantes sous ses ardents baisers, et nous force nous-mêmes de dire bonsoir à ces lieux enchanteurs; nous nous en éloignons à regret, en emportant un souvenir qui désormais n'éveillera dans notre esprit que des images gracieuses, car, comme dit le poète, «une belle chose est une joie pour toujours». Le charme n'est cependant pas encore rompu, et ces scintillantes nuits canadiennes nous donnent la vague perception de ce qu'éprouva Longfellow lorsqu'il écrivit ces beaux vers:

.....Silencieusement une à une,  
Dans l'infinie prairie du ciel fleurissent les étoiles,  
Ces myositis des anges .....

(Extrait du livre de Byron Nicholson: «Le Canadien français,» traduction de Ulric Barthe).

### Glanures pédagogiques

L'enfant n'aime que ce qu'il trouve aimable, et si le devoir est pour lui synonyme de contrainte et de sujétion, on ne lui fera point aimer.

Cet amour des enfants, sans lequel on ne peut se dire instituteur, vient insensiblement se fondre avec le respect profond que tout éducateur doit avoir pour la personnalité d'autrui.

### Références utiles

Etablissement de relieur.—*L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de relieur de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

### LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés  
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES  
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la maille.

Demander notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

**The Standard of the World**

**AMEUBLEMENT  
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School  
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.